



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCEMENTS POUR LA GESTION DE PATRIMOINE IMMOBILIER DES COLLECTIVITÉS

MAJ : 20 septembre 2023

RECHERCHE DE FINANCEMENTS POUR GÉRER SON PATRIMOINE IMMOBILIER

©Arnaud Bouissou / Terra

Etapes de la gestion patrimoniale

Connaître

Elaborer une stratégie

Agir

Suivre

Nature du financement

Subvention

Prêt

Autres modes de financement

Porteurs du financement

Etat

ADEME

Banque des Territoires

Autres

Programme CEE

Banques privées

AFL

Aides régionales

	Porteurs	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Connaître (Audits (énergétiques, accessibilité, fonctionnel))	FNCCR (programme CEE)	ACTEE _ Fonds CHÊNE	Bâtiments publics	Subvention
	Ademe	Dispositif de soutien à la création de postes de Conseil en énergie partagé (CEP)	Bâtiments tertiaires publics	Subvention
	Etat _ Préfecture de département _ Direction générale des collectivités locales (DGCL)	FCTVA	Bâtiments publics	Compensation TVA
	Agence France Locale (AFL)	AFL _ financement de budgets d'investissement	Bâtiments publics des collectivités locales adhérentes à l'AFL	Prêt
		Financement participatif	Tous	Subvention/prêt

	Porteurs	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Élaborer une stratégie	Banque des territoires	Conseil en stratégie patrimoniale relative aux bâtiments scolaires	Bâtiments éducatifs	Subvention
		Ingénierie pour la rénovation énergétique des bâtiments publics	Bâtiments publics	Subvention
	ADEME	Aide à la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE)	Bâtiments publics	Subvention
	Etat _ Préfecture de département _ Direction générale des collectivités locales (DGCL)	FCTVA	Bâtiments publics	Compensation TVA

	Porteurs	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Agir (1/2)	Banque des territoires	Prêt transformation écologique	Bâtiments publics	Prêt
		Prêt cohésion sociale	Bâtiments éducatifs	Prêt
		Programme EduRénov	Bâtiments scolaires	Prêt, Avance remboursable
		Dispositif INTRACTING	Bâtiments publics	Avance remboursable
		Edu Prêt	Bâtiments éducatifs	Prêt
	ADEME	Financement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'une chaufferie biomasse	Bâtiments publics	Subvention
		Aide à l'installation de production de chaleur biomasse/bois	bâtiments publics, de l'habitat collectif, du tertiaire, de l'industrie et de l'agriculture	Subvention
		Financement d'études de réseaux de chaleur ou de froid	Bâtiments tertiaires publics	Subvention
		Aide au financement d'investissements de réseaux de chaleur ou de froid	Bâtiments publics	Subvention
		Financement d'Étude de faisabilité d'installation solaire thermique	Bâtiments publics	Subvention
		Installations de production de chaleur et de froid à partir de boucle d'eau tempérée géothermique	Bâtiments publics	Subvention
		Études de faisabilité pour de l'autoconsommation électrique photovoltaïque	Bâtiments publics	Subvention
		Études de faisabilité en géothermie de surface et aérothermie	Bâtiments publics	Subvention
		Installations de production de chaleur et de froid à partir de géothermie de surface et d'aérothermie	Bâtiments publics	Subvention
Aide aux AMO pour rénovation énergétique globale avec Contrat de Performance Énergétique	Bâtiments publics	Subvention		

Agir (2/2)

	Porteurs	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
	Etat	Certificats d'économies d'énergie	Tous	Subvention
		FCTVA	Bâtiments publics des collectivités locales	Compensation TVA
		Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	Bâtiments publics des collectivités bénéficiaires de la DETR : - commune < 20 000 hab (+ critère potentiel financier) - EPCI < 75 000 hab	Subvention
		Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	Bâtiments publics des collectivités locales	Subvention
		Fonds verts	Bâtiments publics des collectivités locales	Subvention
	AFL(banque française 100% détenue par les collectivités locales françaises)	AFL financement de budgets d'investissement	Bâtiments publics des collectivités locales	Prêt
	Banque postale	Préfinancement des subventions ou du FCTVA par le prêt relais	Bâtiments publics des collectivités locales	Prêt relais
	Ministère de la Culture	Accélérer la rénovation des équipements obsolètes et énergivores des institutions de la création	Equipements artistiques	Subvention
		Financement participatif	Tous	Subvention Prêt
		EneRciT : financement de projets d'énergie renouvelable citoyen	Tous	
Caisse d'allocations familiales	Fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant	Etablissements d'accueil du jeune enfant	Subvention	

	Porteurs	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Suivre	ADEME	Financement d'une mission de commissionnement pour des rénovations énergétiques globale	Bâtiments publics	Subvention
		Dispositif de soutien à la création de postes de Conseil en énergie partagé (CEP)	Bâtiments tertiaires publics	Subvention
	FNCCR (programmes CEE)	ACTEE_Fonds CHÊNE	Bâtiments publics	Subvention
	Etat	FCTVA	Bâtiments publics	Compensation TVA
	Financement participatif	Financement participatif	Tous	Subvention Prêt

	Porteurs	Axes GPI	Financement	Type de bâtiments concernés
Prêt	Banque des territoires	Agir	Prêt transformation écologique	Bâtiments publics
	Banque des territoires	Agir	Prêt cohésion sociale	Bâtiments éducatifs
	Banque des territoires	Agir	Edu Prêt	Bâtiments éducatifs
	AFL(banque française 100% détenue par les collectivités locales françaises)	Agir Connaître	AFL financement de budgets d'investissement	Bâtiments publics des collectivités locales

Subvention (1/2)

	Porteurs	Étapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés
	Etat	Agir	Certificats d'économies d'énergie	Tous
	Etat	Agir	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	Bâtiments publics des collectivités bénéficiaires de la DETR : - commune < 20 000 hab (+ critère potentiel financier) - EPCI < 75 000 hab
	Etat	Agir	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	Bâtiments publics des collectivités locales
	ADEME	Connaître	Financement d'une AMO pour des rénovations énergétiques globales avec Contrat de performance énergétique (CPE)	Bâtiments tertiaires publics
	ADEME	Élaborer la stratégie	Aide à la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE)	Bâtiments publics
	ADEME	Agir	Financement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'une chaufferie biomasse	Bâtiments publics
	ADEME	Agir	Aide à l'installation de production de chaleur biomasse/bois	Bâtiments publics
	ADEME	Agir	Financement d'études de réseaux de chaleur ou de froid	Bâtiments publics
	ADEME	Agir	Aide au financement d'investissements de réseaux de chaleur ou de froid	Bâtiments publics
	ADEME	Agir	Financement d'Étude de faisabilité d'installation solaire thermique	Bâtiments publics
	ADEME	Agir	Installations de production de chaleur et de froid à partir de boucle d'eau tempérée géothermique	Bâtiments publics
	ADEME	Agir	Études de faisabilité pour de l'autoconsommation électrique photovoltaïque	Bâtiments publics
	ADEME	Agir	Études de faisabilité en géothermie de surface et aérothermie	Bâtiments publics
	ADEME	Agir	Installations de production de chaleur et de froid à partir de géothermie de surface et d'aérothermie	Bâtiments publics
	ADEME	Agir	Aide aux AMO pour rénovation énergétique globale avec Contrat de Performance Énergétique	Bâtiments publics
	ADEME	Suivre	Dispositif de soutien à la création de postes de Conseil en énergie partagé (CEP)	Bâtiments tertiaires publics
	ADEME	Suivre	Financement d'une mission de commissionnement pour des rénovations énergétiques globale	Bâtiments publics

	Porteurs	Étapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés
Subvention (2/2)	Banque des territoires	Élaborer la stratégie	Conseil en stratégie patrimoniale relative aux bâtiments scolaires	Bâtiments éducatifs
	Banque des territoires	Élaborer la stratégie	Ingénierie pour la rénovation énergétique des bâtiments publics	Bâtiments publics
	FNCCR (programme CEE)	Connaître Suivre	ACTEE Fonds CHÊNE	Bâtiments publics
	CAF	Agir	Fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant	Etablissements d'accueil du jeune enfant

	Porteurs	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés
Autres modes de financement		Connaître Agir Suivre	Financement participatif	Tous
	Etat	Connaître Élaborer la stratégie Agir Suivre	FCTVA (compensation TVA)	Bâtiments publics
	Banque postale	Agir	Préfinancement des subventions ou du FCTVA par le prêt relais	Bâtiments publics des collectivités locales
	Société Energie Partagée Coopérative	Agir	EneRciT : financement de projets d'énergie renouvelable citoyen	Tous

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Etat	Connaître Élaborer la stratégie Agir Suivre	FCTVA	Bâtiments publics	Compensation TVA
	Agir	Certificats d'économies d'énergie	Tous	Subvention
	Agir	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	Bâtiments publics des collectivités bénéficiaires de la DETR : - commune < 20 000 hab (+ critère potentiel financier) - EPCI < 75 000 hab	Subvention
	Agir	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	Bâtiments publics des collectivités locales	Subvention
	Agir	Fonds verts	Bâtiments publics des collectivités locales	Subvention

	Étapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
ADEME	Connaître Agir	Financement d'une AMO pour des rénovations énergétiques globales avec Contrat de performance énergétique (CPE)	Bâtiments tertiaires publics	Subvention
	Élaborer la stratégie	Aide à la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE)	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Financement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'une chaufferie biomasse	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aide à l'installation de production de chaleur biomasse/bois	Bâtiments publics, de l'habitat collectif, du tertiaire	Subvention
	Agir	Financement d'études de réseaux de chaleur ou de froid	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aide au financement d'investissements de réseaux de chaleur ou de froid	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Financement d'Étude de faisabilité d'installation solaire thermique	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Installations de production de chaleur et de froid à partir de boucle d'eau tempérée géothermique	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Études de faisabilité pour de l'autoconsommation électrique photovoltaïque	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Études de faisabilité en géothermie de surface et aérothermie	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Installations de production de chaleur et de froid à partir de géothermie de surface et d'aérothermie	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aide aux AMO pour rénovation énergétique globale avec Contrat de Performance Énergétique	Bâtiments publics	Subvention
	Connaître Suivre	Financement d'une mission de commissionnement pour des rénovations énergétiques globale	Bâtiments publics	Subvention
	Suivre	Dispositif de soutien à la création de postes de Conseil en énergie partagé (CEP)	Bâtiments tertiaires publics	Subvention

	Étapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Banque des territoires	Élaborer la stratégie	Conseil en stratégie patrimoniale relative aux bâtiments scolaires	Bâtiments éducatifs	Subvention
	Élaborer la stratégie	Ingénierie pour la rénovation énergétique des bâtiments publics	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Prêt transformation écologique	Bâtiments publics	Prêt
	Agir	Prêt cohésion sociale	Bâtiments éducatifs	Prêt
	Agir	Programme EduRénov	Bâtiments scolaires	Prêt, Avance remboursable
	Agir	Dispositif INTRACTING	Bâtiments publics	Avance remboursable
	Agir	Edu Prêt	Bâtiments éducatifs	Prêt

	Etapas de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
<p>AFL (banque française 100% détenue par les collectivités locales françaises)</p>	<p>Connaître Agir</p>	<p>AFL_ financement de budgets d'investissement</p>	<p>Bâtiments publics des collectivités locales</p>	<p>Prêt</p>

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Programme CEE (FNCCR)	Connaître Suivre	ACTEE _ Fonds CHÊNE	Bâtiments publics	Subvention

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Banque postale	Agir	Préfinancement des subventions ou du FCTVA par le prêt relais	Bâtiments publics des collectivités locales	Prêt relais

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Financement collectif	Connaître Agir Suivre	Financement participatif	Tous	Subvention/prêt
Société Energie Partagée Coopérative	Agir	Enercit : financement de projets citoyens	Tous	
CAF	Agir	Fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant	Etablissements d'accueil du jeune enfant	Subvention

PRÊT AU SECTEUR PUBLIC LOCAL POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE TERRITOIRE

<https://www.banquedesterritoires.fr/pret-transformation-ecologique>

Porteur d'aide

Banque des territoires

Nature de l'aide

Prêt

Localisation

National

Objectif

Accompagner les acteurs du secteur public local dans leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments publics et, plus largement, dans ceux contribuant à la transition écologique et énergétique.

Durée du dispositif

Permanente

Critère d'éligibilité

Opérations de rénovation énergétique de bâtiments du domaine public qui réalisent un gain énergétique d'au moins 30% après travaux

Opérations d'installations d'énergies renouvelables et réseau de chaleur

Actions financées

Travaux (financement 100% du besoin)

Conditions financières

Prêt au taux du livret A + 0,40% et/ou taux fixe

Durée : de 25 à 60 ans



PRÊT AU SECTEUR PUBLIC LOCAL POUR SOUTENIR VOS INVESTISSEMENTS DANS LES PROJETS EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

<https://www.banquedesterritoires.fr/pret-cohesion-sociale>

Porteur d'aide

Banque des territoires

Nature de l'aide

Prêt

Localisation

National

Objectif

Accompagne les acteurs du secteur public local dans leurs projets de développement et de transformation des territoires en matière de cohésion sociale.

Durée du dispositif

Permanente

Critère d'éligibilité

Opérations sur bâtiments éducatifs (de la crèche à l'université) : construction, rénovation, transformation

Actions financées

Travaux (financement 100% du besoin jusqu'à 5M€, et 50% du besoin au-delà de 5M€)

Conditions financières

Prêt au taux du livret a + 0,60% et possibilité taux fixe

Durée : de 25 à 50 ans



CONSEIL EN STRATÉGIE PATRIMONIALE RELATIVE AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES

<https://www.banquedesterritoires.fr/conseil-en-strategie-patrimoniale-relative-aux-batiments-scolaires>

Porteur d'aide

Banque des territoires

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Accompagnement pour aider les collectivités à avoir une vision holistique et durable de la modernisation des écoles

Durée du dispositif

Permanente

Critère d'éligibilité

Opérations de rénovation énergétique de bâtiments scolaires

Actions financées

Etudes

Montant

dans la limite de 50% du montant TTC de l'étude (80% en outremer)

+ accompagnement pour définir une politique patrimoniale

INGÉNIERIE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

<https://www.banquedesterritoires.fr/ingenierie-territoriale-de-la-renovation-energetique-des-batiments-publics>

Porteur d'aide

Banque des territoires

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Accompagnement pour définir les priorités pour assurer la transition énergétique de patrimoine public

Durée du dispositif

Permanente

Critère d'éligibilité

Opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics

Actions financées

Etudes

Montant

dans la limite de 50% du montant TTC de l'étude (80% en outremer)

(Financement plafonné à 50 K€ pour les schémas directeurs immobiliers et la programmation, 10K€ pour les montages juridiques et financiers)

PROGRAMME EDURENOV

https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2023-09/23-061-BdT-Plaquette_EduRenov.pdf

Porteur d'aide

Banque des territoires

Nature de l'aide

Ingénierie et financement

Localisation

National

Objectif

Accompagner la rénovation énergétique de 10 000 établissements d'ici à 2027

Durée du dispositif

5 ans (2023 à 2027)

Critère d'éligibilité

Projet de rénovation portant une ambition de réduction de la consommation énergétique d'au moins 40% par rapport à son niveau initial

Actions financées

Ingénierie via un marché à bons de commande de la Banque des Territoires

Travaux via deux financements :

- [Edu Prêt](#)
- [Dispositif Intracting](#)

Montants

50 M€ de crédit d'ingénierie

2 Md€ de travaux : « Intracting » ou en prêts sur fonds d'épargne



DISPOSITIF INTRACTING

<https://www.banquedesterritoires.fr/investissement-dans-la-renovation-des-batiments-dispositif-intracting>

Porteur d'aide

Banque des territoires

Nature de l'aide

Avances remboursables

Localisation

National

Objectif

Contribuer à la réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics via des avances remboursables

Durée du dispositif

Permanente

Critère d'éligibilité

Pour des projets de rénovation ou transformation des bâtiments scolaires et périscolaires

Actions financées

Travaux

Conditions financières

Remboursement des avances garanties par la Banque des Territoires grâce aux économies d'énergie des travaux de rénovation énergétique

Taux préférentiel : 2%. Durée : 13 ans

EDU PRÊT

<https://www.banquedesterritoires.fr/edu-pret-investir-projets-secteur-educatif>

Porteur d'aide

Banque des territoires

Nature de l'aide

Prêt

Localisation

National

Objectif

Accompagner les projets des acteurs locaux dans le secteur de l'éducation

Durée du dispositif

Permanente

Critère d'éligibilité

Opérations sur bâtiments éducatifs (de la crèche à l'université) : construction, extension et rénovation thermique

Actions financées

Travaux (financement jusqu'à 100% du besoin d'emprunt pour vos projets performants énergétiquement ou pour les projets dont les montants sont inférieurs ou égaux à 5 M€.

Jusqu'à 50% du besoin d'emprunt pour les autres projets)

Conditions financières

De 20 à 60 ans maximum

- Taux du Livret A + 0,40% pour les opérations de construction performante (RE 2020 ou RT 2012) ou de rénovation performante (minimum 30% de gain énergétique)
- Taux du Livret A + 0,60% pour toutes les autres opérations
- Taux fixe sur barème mensuel

PRÊTS AFL

<https://portail.agence-france-locale.fr/>

Porteur d'aide

Agence France Locale (AFL)

Nature de l'aide

Prêt

Localisation

National

Objectif

Soutenir l'investissement local

Durée du dispositif

Permanente

Critère d'éligibilité

Adhésion à l'AFL (éligibilité selon santé financière de la collectivité)

Actions financées

Dépenses d'investissement

Conditions financières

Prêts long terme, lignes de trésorerie, prêts relais, crédits avec phase de mobilisation

<https://www.programme-cee-actee.fr/aap/fonds-chene/>

Porteur d'aide

Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

Nature de l'aide

Subvention (programme CEE)

Localisation

National

Objectif

Lever l'ensemble des freins que les collectivités peuvent rencontrer en amont du passage en phase travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine.

Date de clôture

Saison 1 : 25/07/2023

Saison 2 : 03/11/2023

Critère d'éligibilité

Communes rurales dont la population DGF 2020 est inférieure ou égale à 3500 habitants

Actions financées

Ressources humaines, outils de suivi et mesure, études techniques, études de maîtrise d'œuvre, AMO

Montant

LOT DE FINANCEMENT	TAUX DE SUBVENTION DE BASE	BONUS (cumulables)	PLAFOND MAX (Tous bonus confondus)
LOT 1 RESSOURCES HUMAINES	40% du salaire brut, charges patronales incluses.	Pérennisation (création de CDI, titulaire) : + 25% Économies de flux «Bati scolaire» : + 25 % Bonus DROM : + 15%	80%
LOT 2 OUTILS DE MESURE ET SUIVI DE CONSOMMATIONS	50% du coût HT		50%
LOT 3 ÉTUDES ÉNERGÉTIQUES	50% du coût HT	SDIE : + 10% Études de décarbonisation : + 30% Communes rurales ou Drom : + 15 % Bati scolaire : + 30%	80%
LOT 4 ETUDES DE MOE	35 €/m ² SHON	Communes rurales ou DROM +5 €/m ² SHON Bati scolaire + 5 €/m ² SHON	80% du coût de l'étude
LOT 5 AMO ET AUTRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES	50% du coût HT	Communes rurales ou DROM : + 15 %	65%



FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (FCTVA)

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/fonds-de-compensation-pour-la-taxe-sur-la-valeur-ajoutee-fctva>

Porteur d'aide

Etat (Préfecture)

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA

Date de clôture

Permanente

Critère d'éligibilité

Dépenses d'investissement sur des équipements dont les collectivités territoriales sont propriétaires

Actions financées

Audits énergétiques, prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, outils et équipements de mesure et suivi des consommations, aide à la maîtrise d'œuvre

Montant

A compter du 1er janvier 2021, le taux de compensation est fixé à 5,6 %.

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/dotation-soutien-investissement-local-dsil>

Porteur d'aide

Etat (Préfecture)

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Dotation versée aux collectivités territoriale et à leurs groupements pour financer les grandes priorités d'investissement

Date de clôture

Permanente

Critère d'éligibilité

Opérations éligibles :

- Le développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables,
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements,
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires,
- La réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

Défini au niveau local par les préfetures de département

Taux de subvention moyen : 25%



DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/dotation-dequipement-des-territoires-ruraux-detr>

Porteur d'aide

Etat (Préfecture)

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements en faveur des territoires ruraux

Date de clôture

Permanente

Critère d'éligibilité

Communes dont la population n'excède pas 2 000 habitants dans les départements de métropole et 3 500 habitants dans les départements d'outre-mer ;

EPCI dont la population n'excède pas 50 000 habitants

Autres critères : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/dotation-dequipement-des-territoires-ruraux-detr>

Actions financées

Dépenses d'investissement dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou pour le développement ou le maintien des services publics

Montant

Crédits votés chaque année par le Parlement

Taux de subvention : de 20% à 80% du montant prévisionnel hors taxe de la dépense



FONDS VERTS

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

Porteur d'aide

Etat (Préfecture de Département)

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics

Date de clôture

31/12/2023

Critère d'éligibilité

Projet permettant au moins 30% d'économies d'énergie par rapport à la situation d'avant projet, incluant au moins deux gestes (enveloppe et équipements)

Actions financées

Dépenses d'investissement et de fonctionnement (Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation)

Montant

Dépend des caractéristiques de l'opération (ambition environnementale, exemplarité...)

Cumul

Non cumul avec programme CEE (sauf ACTEE)
Cumul possible avec DSIL, DSID, DETR, DPV



CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

<https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

<https://www.emmy.fr/public/registre>

Porteur d'aide

Etat

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Inciter les fournisseurs d'énergie à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de tous les consommateurs d'énergie

Date de clôture

Permanent

31/12/2025 (fin de la 5^{ème} période)

Critère d'éligibilité

Actions d'efficacité énergétique respectant les critères des fiches opérations standardisées

Actions financées

Travaux d'isolation, de chauffage et de systèmes d'énergies renouvelables (Voir [Panorama Cerema](#))

Montant

Montant forfaitaire d'économies d'énergie en kWh cumac (voir fiches standardisées)

AIDE AUX AMO POUR RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE AVEC CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/assistance-a-maitrise-douvrage-renovation-energetique-globale-contrat>

Porteur d'aide

ADEME

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Garantir les gains énergétiques des opérations de rénovation énergétique globales, en finançant une AMO

Date de clôture

31/12/2023

Critère d'éligibilité

Opérations de rénovations énergétiques globales des collectivités et entreprises du secteur public

Actions financées

Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (étude de faisabilité et d'opportunité, rédaction et procédure de passation du CPE, suivi et exécution)

Montant

Subvention de 50% du coût de l'AMO (dépenses d'AMO plafonnées à 80 k€, 100 k€ su plusieurs bâtiments)

FINANCEMENT D'UNE MISSION DE COMMISSIONNEMENT POUR DES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES GLOBALE



<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/mission-commissionnement-renovations-energetiques-globale>

Porteur d'aide

ADEME

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Aider à rénover vos bâtiments de manière globale, en optimisant le projet, depuis la conception jusqu'à l'exploitation

Date de clôture

31/12/2023

Critère d'éligibilité

Opérations de rénovations énergétiques globales (économies d'énergie d'au moins 40 %) des collectivités et entreprises du secteur public

Actions financées

Missions de commissionnement (démarche qualité pour coordonner les intervenants, définir les moyens de contrôle et faciliter le transfert d'information et l'actualisation de la documentation)

Montant

Subvention de 50% du coût de la mission de commissionnement (dépenses plafonnées à 30 k€ pour un bâtiment et à 60 k€ pour plusieurs bâtiments)



AIDE À LA RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER ÉNERGÉTIQUE (SDIE)



<https://agirpurlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/realisation-dun-schema-directeur-immobilier-energetique-sdie>

Porteur d'aide

ADEME

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National (à l'exception des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie)

Objectif

Initier des projets d'efficacité énergétique des bâtiments publics tertiaires

Date de clôture

31/12/2023

Critère d'éligibilité

Bâtiments publics tertiaires

Actions financées

Réalisation du SDIE (basé sur un cahier des charges réalisé par l'ADEME et la FNCCR)

Montant

Subvention de 50% du montant de votre coût de réalisation du SDIE (dépenses plafonnées à 40 k€)



DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA CRÉATION DE POSTES DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/dispositif-soutien-a-creation-postes-conseil-energie-partage-cep-0>

Porteur d'aide

ADEME

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National (à l'exception de la Région Auvergne-Rhône-Alpes)

Objectif

Financer la création de poste CEP pendant 3 ans afin de générer des économies d'énergie qui contribueront à financer le poste au bout de 3 ans

Date de clôture

31/12/2023

Critère d'éligibilité

Communes de moins de 10 000 habitants

Actions financées

Missions CEP (voir charte CEP) : réalisation de bilans énergétiques, accompagnement de projets énergétiques, sensibilisation, opérations collectives

Montant

Cofinancement du poste pendant 3 ans



FINANCEMENT DE L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/assistance-a-maitrise-douvrage-mise-place-dune-chaufferie-biomasse>

Porteur d'aide

ADEME

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2023

Critère d'éligibilité

Collectivités et recours à un prestataire RGE Etude ou pouvant justifier de conditions équivalentes

Actions financées

Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un projet de chaufferie biomasse

Montant

Aide financière et mise à disposition d'une trame de cahier des charges



AIDE À L'INSTALLATION DE PRODUCTION DE CHALEUR BIOMASSE/BOIS

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/realisation-dinstallations-production-chaaleur-biomasse-bois>



Porteur d'aide

ADEME

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2023

Critère d'éligibilité

Collectivité

Installations pour le secteur Collectif / Tertiaire ayant une production minimum de 1 200 MWh/an d'énergie biomasse sortie chaudière

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

L'aide sera déterminée par forfait en fonction de la production de chaleur, pour les installations $\leq 20\,000$ MWh/an d'énergie biomasse sortie chaudière



FINANCEMENT D'ÉTUDES DE RÉSEAUX DE CHALEUR OU DE FROID



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/etudes-reseaux-chaaleur-froid-alimentes-enr-enrr>

Porteur d'aide

ADEME

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2023

Critère d'éligibilité

Réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération

Actions financées

Diagnostic et études de faisabilité, études générales, missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Montant

Varie selon la localisation



AIDE AU FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS DE RÉSEAUX DE CHALEUR OU DE FROID



<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/extension-creation-reseaux-chaueur-froid>

Porteur d'aide

ADEME

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2023

Critère d'éligibilité

Extension de plus de 300MWh, densification et création de nouveaux réseaux de chaleur ou de froid alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération

Actions financées

Dépenses d'investissement sur la fonction « distribution »

Montant

L'aide sera déterminé en fonction de la quantité de chaleur ou de froid EnR&R injectée dans le réseau :

- par forfait pour les projets < 20 000 MWh par an (hors UIOM)
- par analyse économique pour les projets ≥ 20 000 MWh par an



FINANCEMENT D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE



<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/etude-faisabilite-dinstallation-solaire-thermique>

Porteur d'aide

ADEME

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2023

Critère d'éligibilité

Projets liés à la mise en œuvre :
d'installations dédiées sur bâtiment ou process ;
d'installations sur réseau de chaleur ;
de systèmes solaires combinés.

Prestataire RGE

Actions financées

Etude de faisabilité préalable à un projet solaire thermique

Montant

Jusqu'à 70 % dans la limite de 100 k€ d'assiette



INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CHALEUR ET DE FROID À PARTIR DE BOUCLE D'EAU TEMPÉRÉE GÉOTHERMIQUE



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/installations-production-chaaleur-froid-a-partir-boucle-deau-temperee>

Porteur d'aide

ADEME

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2023

Critère d'éligibilité

Opérations de boucles d'eau tempérée géothermiques reliant plusieurs bâtiments
Etude de faisabilité préconisée

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

L'aide ADEME aux projets de boucle d'eau tempérée géothermique est calculée sur la base d'une analyse économique.



ÉTUDES DE FAISABILITÉ POUR DE L'AUTOCONSOMMATION ÉLECTRIQUE PHOTOVOLTAÏQUE



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/etudes-faisabilite-lautoconsommation-electrique-photovoltaïque>

Porteur d'aide

ADEME

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Pays de la Loire, Bretagne, Nouvelle Aquitaine, Corse

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2023

Critère d'éligibilité

Projet visant la mise en place de toiture ou ombrière solaire photovoltaïque en autoconsommation individuelle, par un prestataire de bureaux d'études ou un cabinet conseils d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Actions financées

Etude de faisabilité (évaluation et l'analyse du potentiel d'un projet)

Montant

Jusqu'à 70 % dans la limite de 100 k€ d'assiette



ÉTUDES DE FAISABILITÉ EN GÉOTHERMIE DE SURFACE ET AÉROTHERMIE



<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/etude-faisabilite-geothermie-surface-aerothermie>

Porteur d'aide

ADEME

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2023

Critère d'éligibilité

Etudes de projet lié à la mise en œuvre de :

- pompes à chaleur sur aquifère superficiel, champs de sondes géothermiques, géostructures énergétiques, eaux usées, eau de mer ou eaux thermales ;
- pompes à chaleur aérothermiques (PAC air/eau) de boucle d'eau tempérée « géothermique ».

Actions financées

Etude de faisabilité (évaluation et l'analyse du potentiel d'un projet)

Montant

Jusqu'à 70 % dans la limite de 100 k€ d'assiette



INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CHALEUR ET DE FROID À PARTIR DE GÉOTHERMIE DE SURFACE ET D'AÉROTHERMIE



<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/installations-production-chaaleur-froid-a-partir-geothermie-surface>

Porteur d'aide

ADEME

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2023

Critère d'éligibilité

Opérations de géothermie de surface ou d'aérothermie assistée par pompe à chaleur (PAC) à l'exception des PAC air/air et ayant une production d'EnR minimum de 25 MWh/an dans les secteurs de l'habitat collectif, tertiaire, agricole et industriel.

Réalisation d'une étude préalable

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

- L'aide sera déterminée par forfait en fonction de la production d'énergie renouvelable, pour les installations \leq 2000 MWh EnR/an d'énergie
- L'aide sera déterminée par analyse économique pour les installations $>$ 2000 MWh EnR/an d'énergie

PRÉFINANCEMENT DES SUBVENTIONS OU DU FCTVA PAR LE PRÊT RELAIS

<https://www.labanquepostale.fr/collectivites/financements/financer-investissements/prel-relais.html>

Porteur d'aide

La Banque Postale

Nature de l'aide

Prêt relais

Localisation

National

Objectif

Préfinancer des recettes attendues (subvention, FCTVA, opération immobilière)

Date de clôture

Permanent

Critère d'éligibilité

Collectivité

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

À partir de 50 000€ sur une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans

Taux fixe

FINANCEMENT PARTICIPATIF

<https://financeparticipative.org/>

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/financement-participatif>

Nature de l'aide

Financement collectif

Localisation

National

Objectif

Collecter des fonds via une plateforme internet pour financer un projet

Mobiliser les acteurs du territoire

Date de clôture

Permanent

Critère d'éligibilité

Projets des collectivités de tous secteurs : économique, culturel social

Type de financement

Don avec ou sans contrepartie

Prêt

Obligation

Guide : <https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2022/07/FPF-GUIDE-PRATIQUE-DVPT-TERRITOIRE-VIOLET-ISSUU-1-1.pdf>

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=e29eaZH_JkHNG3G_OzixtUlqajYle0bwMRsYTZ99Ki0=

<https://collecticity.fr/>



ENRCIT

<https://enrcit.fr/>

<https://energie-partagee.org/decouvrir/energie-citoyenne/>

Porteur d'aide

Société Energie Partagée Coopérative (EPC)

Financeurs : Caisse des Dépôts, Crédit Coopératif, Ircantec

Nature de l'aide

Financement collectif

Localisation

National

Objectif

Accompagner le développement des projets citoyens d'énergies renouvelables (financement de la phase développement)

Critère d'éligibilité

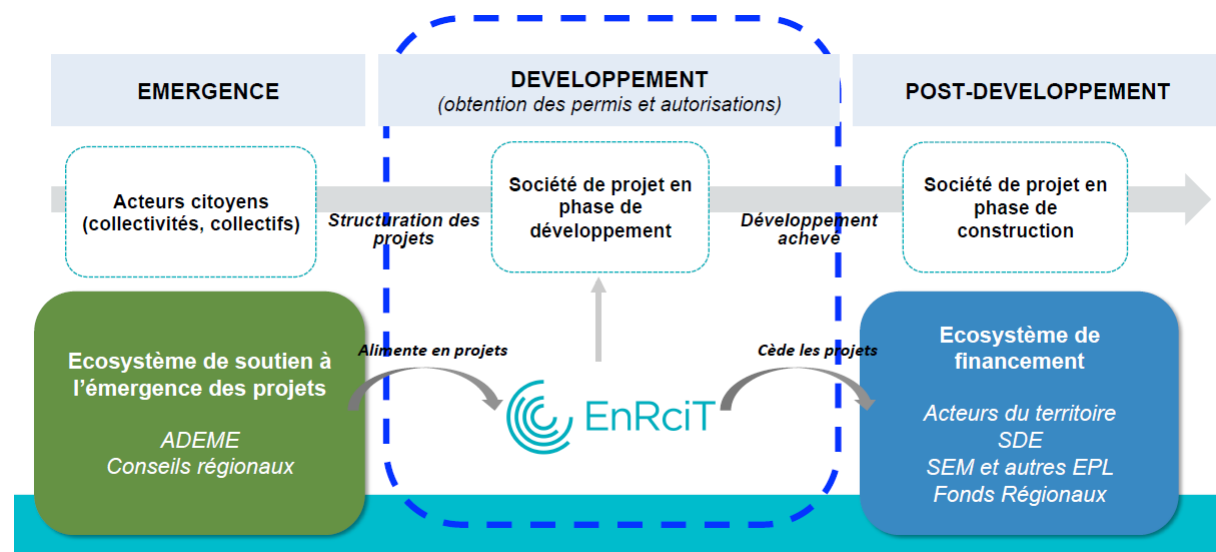
Intervention en parts sociales minoritaires

Projets détenus à hauteur de 40% minimum un collège citoyens/collectivités,

Implication forte des citoyens-investisseurs dans la gouvernance.

Montant

10 millions d'euros pour financer 150 projets (> 1MW) sur 10 ans (début 2018)



FONDS DE MODERNISATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

<https://www.aceprif.org/wp-content/uploads/2019/02/Circulaire-Fme.pdf>



Porteur d'aide

Caisse d'allocations familiales (Caf)

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

National

Objectif

Assurer la pérennité des places existantes dans les établissements d'accueil du jeune enfant (Fme)

Date de clôture

Dispositif reconduit en 2023

Appels à projet organisés par les CAF

Critère d'éligibilité

Sont éligibles, les établissements d'accueil collectifs, les établissements à gestion parentale, les services d'accueil familiaux et les micro-crèches

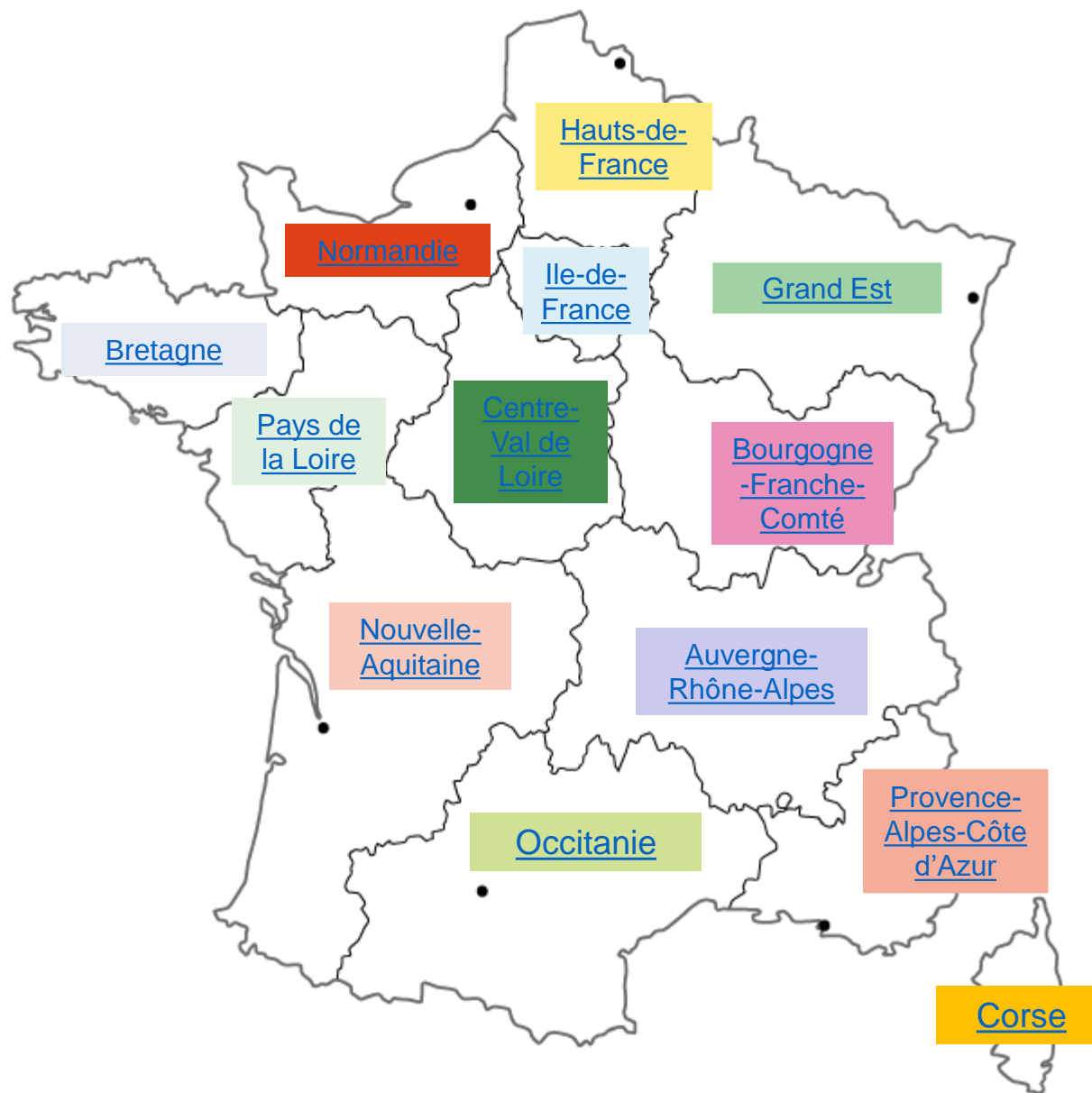
Actions financées

Dépenses d'investissement d'opérations de rénovation (mises aux normes, sécurisation, changement sanitaires, changement de fenêtres...)

Montant

80% maximum du coût par place des travaux (cofinancement d'au moins 20% nécessaire) ;
4 000 € maximum par place

AIDES REGIONALES



AIDES REGIONALES (1/7)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Nouvelle-Aquitaine	Agir	Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires publics	Bâtiments tertiaires publics	Subvention
	Agir	Soutien aux Equipements Sportifs	Bâtiments sportifs	Subvention
	Agir	Soutien aux Equipements culturels	Bâtiments culturels	Subvention
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Agir	Financer des projets innovants et/ou expérimentaux autour de l'énergie	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Financer la construction ou la rénovation d'un équipement sportif scolaire	Bâtiments sportifs	Subvention
	Agir	Financer la restauration de mon patrimoine protégé "Monument Historique"	Bâtiments classés ou inscrits au titre des monuments historiques	Subvention
Région Hauts-de-France	Agir	Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle FRATRI	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Massifier le solaire photovoltaïque en Hauts-de-France	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Dispositif d'aide à la construction, réhabilitation ou extension de Maisons de santé pluriprofessionnelles et centres de santé polyvalents TMSP	Maisons de santé et centres de santé polyvalents	Subvention
	Agir	Équipements Sportifs	Équipements Sportifs	Subvention

AIDES REGIONALES (2/7)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Normandie	Agir	Aide aux équipements sportifs utilisés par les lycéens	Bâtiments sportifs	Subvention
	Agir	Investissements culturels et patrimoniaux	Bâtiments culturels ou protégés	Subvention
	Agir	Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aide à l'émergence et à la structuration d'un projet photovoltaïque exemplaire en autoconsommation	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation	Bâtiments publics	Subvention
Région Bretagne	Agir	Bâtiments performants	Bâtiments publics	Subvention
	Connaître	Diagnostics sanitaires sur le bâti du littoral Breton	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Energie- Chaudière bois et plateforme bois (hors secteur agricole)	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Construction – Rénovation d'équipements sportifs dans les lycées publics	Bâtiments sportifs	Subvention
	Connaître Élaborer la stratégie Agir Suivre	Energie – Création de poste de conseiller en énergie partagée	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Prime « Skoaz ouzh skoaz »	Bâtiments publics	Subvention

AIDES REGIONALES (3/7)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Pays de la Loire	Agir	Appel à projet - Rénovations Exemplaires	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Accompagner les investissements culturels et sportifs structurants	Bâtiments culturels et sportifs	Subvention
	Agir	Appel à projets – Energies renouvelables et Réseaux "technologies et démarches novatrices"	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Investissement en faveur des bâtiments ferroviaires fermés pour en faire des lieux de vie	Bâtiments publics	Subvention
Région Bourgogne Franche Comté	Agir	Aides aux études - Chaufferie bois et développement des réseaux de chaleur alimentés par énergie renouvelable	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aides à l'investissement- Chaufferie bois et développement des réseaux de chaleur alimentés par énergie renouvelable	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aides aux études – Solaire photovoltaïque	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aides aux études – Solaire thermique	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aides à l'investissement – Solaire thermique	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Patrimoine bâti protégé ou non protégé au titre des monuments historiques, hors patrimoine religieux	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Patrimoine religieux protégé au titre des monuments historiques	Bâtiments publics religieux	Subvention

AIDES REGIONALES (4/7)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Centre-Val de l'Oise	Agir	La Fondation du Patrimoine	Bâtiments publics non protégés	Subvention
	Agir	Fonds Régional pour le Patrimoine Culturel de Proximité	Bâtiments culturels	Subvention
Région Grand Est	Agir	Rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs	Bâtiments publics	Subvention
	Connaître	Diagnostic des bâtiments publics et associatifs	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aide à la rénovation du patrimoine bâti public dans les Ardennes	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Soutien à la reconnaissance des matériaux biosourcés et bas carbone pour le bâtiment	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Soutien au patrimoine classé au titre des monuments historiques	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Soutien au photovoltaïque	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Soutien au bois énergie	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Soutien à la géothermie de surface	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Soutien au solaire thermique	Bâtiments publics	Subvention

AIDES REGIONALES (5/7)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Ile-de-France	Agir	Rénovation énergétique des bâtiments publics	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Investissement culturel - Aide à la construction, rénovation et aménagement des lieux culturels (SV)	Bâtiments culturels	Subvention
	Agir	Réflexe bois-biosourcés	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Construction de chaufferies biomasse	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé	Bâtiments publics protégés	Subvention
	Agir	Réhabiliter plutôt que construire	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Amélioration de la ventilation des lieux accueillant des publics fragiles	Bâtiments publics recevant des publics fragiles	Subvention
	Agir	Qualité de l'air dans les établissements publics accueillant des enfants	Bâtiments publics recevant des enfants	Subvention
	Agir	Chaleur et froid renouvelable	Bâtiments publics	Subvention

AIDES REGIONALES (6/7)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Agir	Etude de faisabilité pour des projets de géothermie/thalassothermie	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Travaux de géothermie/thalassothermie	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Projets solaires thermiques collectifs pour production d'eau chaude sanitaire, chauffage (nouveaux projets)	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Etude de faisabilité pour des projets de solaire thermique (eau chaude sanitaire, chaleur)	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Plan solaire : Smart PV en soutien de l'autoconsommation photovoltaïque	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Plan solaire : Dispositif "Solaire Ready"	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Soutien aux travaux sur les équipements sportifs collectifs	Bâtiments publics sportifs	Subvention

AIDES REGIONALES (7/7)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Corse	Agir	Dotation Quinquennale communale et communautaire	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Dotation Ecole	Bâtiments publics scolaires	Subvention
	Agir	Fonds de Solidarité Territoriale	Bâtiments publics	Subvention
Région Occitanie	Agir	Rénovation énergétique des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Mise en accessibilité des bâtiments publics (ERP)	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Dispositif d'aides pour les projets d'énergie renouvelable coopératifs et citoyens d'une puissance inférieure à 500 kWc	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Soutien aux projets de maisons et centres de santé pluri-professionnels	Bâtiments publics de santé	Subvention
	Agir	Patrimoine - Aide à la restauration du patrimoine culturel	Bâtiments publics culturels	Subvention
	Agir	Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs	Bâtiments publics sportifs	Subvention

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE, PERFORMANTE ET BAS CARBONE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES PUBLICS

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2023-02/Reglement%20Appel%20%C3%A0%20Projets-%20R%C3%A9novBatPublic-%20R%C3%A9gion%20Nouvelle-Aquitaine%202023.pdf>



Porteur d'aide

Région Nouvelle-Aquitaine

Nature de l'aide

Subvention (appel à projet FEDER)

Localisation

Nouvelle-Aquitaine

Objectif

Soutenir la réalisation de travaux de rénovation énergétique globale des bâtiments tertiaires publics, dans une approche également bas carbone

Date de clôture

Dépôt des dossiers : 13/07/2023

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les opérations de rénovation énergétique identifiées comme prioritaire dans le cadre d'une démarche de planification (SDIE...) proposant un ensemble cohérent de travaux d'efficacité énergétique avec amélioration de l'enveloppe (atteinte du niveau BBC rénovation)

La priorité est donnée aux projets situés dans les territoires ruraux vulnérables et le projet doit être à minima en phase avant-projet détaillé.

Actions financées

Travaux et études

Montant

Jusqu'à 50% des dépenses éligibles (montant plafond : 400 000€)

SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-aux-equipements-sportifs?Profil=Collectivite%20territoriale&page=2>



Porteur d'aide

Région Nouvelle-Aquitaine

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Nouvelle-Aquitaine

Objectif

Assurer le développement équilibré des pratiques sportives sur son territoire

Date de clôture

Dépôt 8 mois avant le démarrage prévisionnel des travaux

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les opérations de rénovation des équipements sportifs publics :

- mis à la disposition des Lycées, des Centres de Formation des Apprentis (CFA) et des Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA).
- à vocation nationale ou internationale permettant la pratique de Sport de Haut-Niveau et l'accueil de compétitions majeures.
- favorisant les sports de nature sur le territoire des 5 Parcs Naturels Régionaux (PNR).

Actions financées

Travaux

Montant

plafonnée à 20 % maximum du coût H.T. des travaux

SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS CULTURELS

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/culture/equipements-culturels?Profil=Collectivit%C3%A9%20territoriale&page=1>



Porteur d'aide

Région Nouvelle-Aquitaine

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Nouvelle-Aquitaine

Objectif

Renforcer la qualité des équipements culturels, les remettre à niveau notamment en regard des enjeux de la création contemporaine, des nouvelles technologies et des enjeux environnementaux

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les opérations de rénovation des équipements culturels disposant d'études préalables :
Le projet doit intégrer des critères de développement durable dans la conception (intégration paysagère, énergie, eau, matériaux biosourcés, mobilité durable ...)

Actions financées

Honoraires de maîtrise d'œuvre et travaux de rénovation dont aménagement intérieur

Montant

20 % des dépenses éligibles hors taxes avec plafonds selon typologie des équipements

(https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2022-07/R%C3%A8glement%20Intervention_Equipements%20culturels.pdf)

FINANCER DES PROJETS INNOVANTS ET/OU EXPÉRIMENTAUX AUTOUR DE L'ÉNERGIE

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-des-projets-innovants-etou-experimentaux-autour-de-lenergie>

Porteur d'aide

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Auvergne-Rhône-Alpes

Objectif

Financer des solutions industrielles et des services ambitieux innovants et durables dans le domaine de l'énergie

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les opérations bâtiments innovants en terme de pilotage et maîtrise de l'énergie, d'ingénierie écologique, de qualité de l'air intérieur, de réduction des effets d'îlot de chaleur...

Sont privilégiés les projets dont le budget est supérieur à 500 000€

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

20 % des dépenses éligibles pour les collectivités locales avec un plafond de 500 000 €

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/677/download?inline>

FINANCER LA CONSTRUCTION OU LA RÉNOVATION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SCOLAIRE

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-la-construction-ou-la-renovation-dun-equipement-sportif-scolaire>

Porteur d'aide

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Auvergne-Rhône-Alpes

Objectif

Financer la rénovation d'un équipement sportif répondant aux besoins de l'éducation physique et sportive obligatoire des lycéens

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les opérations de rénovation d'équipement sportif répondant aux besoins de l'éducation physique et sportive obligatoire des lycéens

Actions financées

Dépenses d'investissement

FINANCER LA RESTAURATION DE MON PATRIMOINE PROTÉGÉ "MONUMENT HISTORIQUE"

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/restauration-patrimoine>

Porteur d'aide

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Auvergne-Rhône-Alpes

Objectif

Apporter une aide complémentaire au financement de la DRAC pour la restauration des monuments classés et inscrits

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de restauration inscrits à la programmation annuelle d'investissements de la DRAC (dossier à déposer avant le 28 février). Les travaux d'entretien ne sont pas éligibles.

Actions financées

Etudes et travaux de restauration des édifices protégés au titre des Monuments Historiques

Calendrier

Les dossiers sont étudiés tout au long de l'année

Montant

Varie en fonction du type d'opération

FONDS RÉGIONAL D'AMPLIFICATION DE LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE FRATRI

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif655>

Porteur d'aide

Région Hauts-de-France

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Hauts-de-France

Objectif

Développer des bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie

Date de clôture

Selon appel à projets

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les opérations de rénovation de bâtiments considérant comme performantes (qualité énergétique et environnementale) ou intégrant de la production d'énergie

Actions financées

Etudes et travaux

*Avant tout dépôt de dossier, prendre contact avec la Direction REV3 à l'adresse suivante : rev3@hautsdefrance.fr
Accompagnement de l'Ademe pour la définition du projet, le montage technique et financier*



Région
Hauts-de-France

MASSIFIER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE EN HAUTS-DE-FRANCE

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif968>

Porteur d'aide

Région Hauts-de-France

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Hauts-de-France

Objectif

Soutenir le développement des énergies solaires photovoltaïques et notamment faire émerger des projets innovants démontrant l'intérêt d'installations photovoltaïques en autoconsommation

Dates de clôture des appels à projet

31 mars 2023, 16 juin 2023, 29 septembre 2023, 15 décembre 2023, 15 mars 2024, 14 juin 2024.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets d'installation solaire en autoconsommation individuelle ou collective, sans revente d'électricité d'une puissance comprise entre 36 et 500 kWc
Le projet doit s'inscrire dans une démarche globale, exemplaire et cohérente de maîtrise de l'énergie

Actions financées et montant

Outils d'aide à la décision (AMO, études de faisabilité, animation, mobilisation et concertation) : maximum 50% des dépenses éligibles (plafond de 40 000€)
Investissement liés aux installations: calculé en fonction de l'analyse économique du projet

https://www.hautsdefrance.fr/app/uploads/2023/01/aap_solaire.pdf

DISPOSITIF D'AIDE À LA CONSTRUCTION, RÉHABILITATION OU EXTENSION DE MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES ET CENTRES DE SANTÉ POLYVALENTS TMSP

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif967>

Porteur d'aide

Région Hauts-de-France

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Hauts-de-France

Objectif

Contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et à la continuité des soins

Critères d'éligibilité

Les opérations éligibles concernent la **construction, l'extension ou la réhabilitation de Maisons de santé pluri-professionnelles** reconnues par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (équipe composée a minima de deux médecins généralistes et d'un professionnel paramédical) **et des centres de santé polyvalents.**

Le projet doit être à portage public.

Montant

plafonné à 500 000 € HT par opération, incluant l'aménagement de logements,

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details/?single=TMSP>

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EQSP2

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif534>

Porteur d'aide

Région Hauts-de-France

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Hauts-de-France

Objectif

Contribuer à la modernisation et à l'augmentation du nombre des équipements sportifs qui maillent son territoire.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de réhabilitation d'équipements sportifs répondant à des objectifs de mutualisation et s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique.

Ils devront respecter le référentiel REV3 « patrimoine immobilier » (<https://rev3.hautsdefrance.fr/referentiel-patrimoine-immobilier/>).

Actions financées

Travaux et Aménagement

Montant

- Pour les équipements sportifs en accès libre : 50 % des dépenses éligibles (plafond 50 000€)
- Pour les équipements sportifs à rayonnement local : 30% de dépenses éligibles (le plafond varie selon le coût des travaux)
- Pour les équipements sportifs à rayonnement régional : 40% des dépenses éligibles (plafond 1 500 000€)
- Pour les équipements natatoires : 40% des dépenses éligibles (plafond varie selon le gain énergétique visé)

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=EQSP2>

AIDE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS UTILISÉS PAR LES LYCÉENS

<https://www.normandie.fr/aide-aux-equipements-sportifs-utilises-par-les-lyceens>

Porteur d'aide

Région Normandie

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Normandie

Objectif

Favoriser la pratique sportive et encourager la performance

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de réhabilitation globale inscrit au contrat de territoire.

Convention de gratuité signée pour une durée de 15 ans avec la Région et la Collectivité pour la mise à disposition régulière et gratuite des équipements sportifs auprès des lycéens pour la pratique obligatoire du sport.

Intégration de critères de développement durable

Montant

Autour de 20% du coût HT du projet

<https://www.normandie.fr/sites/default/files/2022-06/Aide%20aux%20%C3%A9quipements%20sportifs%20utilis%C3%A9s%20par%20les%20lyc%C3%A9ens.pdf>

Porteur d'aide

Région Normandie

Nature de l'aide

Subvention (FEDER)

Localisation

Normandie

Objectif

Sauvegarder et valoriser le patrimoine normand

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de création, construction, reconstruction, requalification, restructuration, restauration, rénovation, extension ou aménagement intérieur et extérieur de musées et de leurs réserves, d'espaces muséaux, de centres et circuits d'interprétation, d'édifices ou de sites patrimoniaux protégés au titre des Monuments Historiques ou présentant une valeur patrimoniale remarquable

L'intégration des principes du développement durable fait partie des critères de sélection.

Actions financées

Etudes préalables et travaux

Montant

Le montant d'aide ne peut pas être inférieur à 150 000 €.

Le taux d'aide ne pourra excéder 60% des dépenses éligibles.

Porteur d'aide

Région Normandie

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Normandie

Objectif

Favoriser, au travers notamment d'une politique contractuelle, l'émergence de projets par les territoires pour un aménagement attractif, équilibré et durable, améliorant le cadre de vie des normands, en cohérence avec les politiques et les priorités régionales.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets structurants inscrits au contrat de territoire intégrant des enjeux de sobriété foncière, d'aménagement et de développement durable (par exemple : réhabilitation de bâtiments communaux ou intercommunaux)

Actions financées

Travaux et études

Montant

de 10 à 35% pour les projets des 3 plus grandes collectivités (Communauté Urbaine de Caen la Mer, Métropole Rouen Normandie, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole) et des EPCI à potentiel fiscal égal ou supérieur à la moyenne de leur catégorie (villes moyennes, territoires plus ruraux), de 20 à 50% pour les projets des EPCI à potentiel fiscal inférieur à la moyenne de leur catégorie (villes moyennes, territoires plus ruraux), ainsi que ceux des communes engagées dans la démarche d'attractivité des villes de taille moyenne portée par Normandie Attractivité.



IDEE CONSEIL : AIDE À L'ÉMERGENCE ET À LA STRUCTURATION D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE EXEMPLAIRE EN AUTOCONSOMMATION

<https://www.normandie.fr/idee-conseil-aide-lemergence-et-la-structuration-dun-projet-photovoltaïque-exemplaire-en>

Porteur d'aide

Région Normandie

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Normandie

Objectif

Soutenir le recours à des prestations externes permettant d'accompagner l'émergence, la structuration et la concrétisation de projets photovoltaïques en autoconsommation

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets d'autoconsommation individuelle ou collective.

Les bureaux d'études et experts choisis doivent disposer de la qualification RGE.

Actions financées

Prestations externes d'études, d'assistance, de conseil ou d'expertise : AMO technique et juridique, analyse d'opportunité, études de faisabilité techniques, juridiques et économiques.

Montant

Maximum de 50% du montant HT des dépenses prévisionnelles éligibles plafonnées à 20 000€ HT (25 000€ HT pour les territoires en démarches spécifiques « Territoire durable 2030 » ou « Territoire 100% ENR »).

APPEL À PROJETS : INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EXEMPLAIRES EN AUTOCONSOMMATION

<https://www.normandie.fr/appele-projets-installations-photovoltaïques-exemplaires-en-autoconsommation>

Porteur d'aide

Région Normandie

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Normandie

Objectif

Faire émerger sur le territoire des projets exemplaires d'installation photovoltaïque en autoconsommation

Date de clôture

Seconde période de dépôt des candidatures : du 02/04/2023 au 01/09/2023

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les installations en autoconsommation individuelle ou collective sur les bâtiments publics ou logements sociaux, sans revente du surplus à EDF

Le projet doit s'inscrire dans une démarche globale exemplaire (caractère innovant, démonstrateur) et cohérente de maîtrise de l'énergie (note d'opportunité et étude de faisabilité avec analyse économique sur 20 ans à fournir).

La puissance installée doit être comprise entre 9kWc et 500kWc avec un taux minimum d'autoconsommation de 80%.

Actions financées

Dépenses d'investissement : fourniture et pose des équipements techniques liés à l'installation photovoltaïque.

Montant

Subvention maximale de 25% du coût investissement

https://www.normandie.fr/sites/default/files/2023-05/cahier_des_charges.pdf



DIAGNOSTICS SANITAIRES SUR LE BÂTI DU LITTORAL BRETON

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/soutien-a-la-realisation-de-diagnostics-sanitaires-sur-les-ouvrages-de-la-frange-littorale-du-territoire-breton/>

Porteur d'aide

Région Bretagne

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Littoral Breton

Objectif

Soutenir les communes et intercommunalités dans la réalisation de diagnostics sanitaires sur des ouvrages situés sur la frange littorale bretonne et non protégés au titre des Monuments Historiques

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les diagnostics sanitaires réalisés sur la patrimoine des communes et intercommunalités de la frange littorale bretonne (1 dossier par an maximum).

Les bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques ne sont pas éligibles.

Actions financées

Dépenses d'investissement : prestations intellectuelles (honoraires d'architectes, bureaux d'études, géomètres)

Montant

50% modulable selon l'indice de péréquation

Plafond : 35 000 € modulable selon l'indice de péréquation (30 000 € / 35 000 € / 40 000 €)

BÂTIMENTS PERFORMANTS

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/batiments-performants/>

Porteur d'aide

Région Bretagne

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Bretagne

Objectif

Soutenir la rénovation de bâtiments très performants et à faible impact environnemental

Date de clôture

13/07/2023 (date limite dépôt de candidature à l'appel à projets)

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de rénovation performante de bâtiments tertiaires publics avec un taux d'occupation hebdomadaire significatif

Projets au minimum au niveau APD (avant projet définitif), sans extension

Exigences à respecter : performance énergétique, confort d'été, suivi de la performance énergétique, empreinte carbone, matériaux bio sources, énergies renouvelables, QAI, valorisation des déchets, usage du bâtiments

Actions financées

Travaux et études (La subvention est basée sur la différence entre le coût de la solution performante envisagée et la solution de référence, basée sur les seules exigences réglementaires et conventionnelles.)

Montant

50% du surcoût lié à la recherche de la performance globale du bâtiment

plafonné à 15% du coût total des travaux, et d'un montant maximal de 100 000 €

ENERGIE- CHAUDIÈRE BOIS ET PLATEFORME BOIS (HORS SECTEUR AGRICOLE)

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/energie-investissement-chaudiere-bois-et-plateforme-bois-hors-secteur-agricole/>

Porteur d'aide

Région Bretagne

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Bretagne

Objectif

Accompagner les investissements dans les chaufferies et les plateformes bois réalisées par les collectivités, les associations et les entreprises dans le cadre du Plan Bois Energie en Bretagne.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets d'installations d'équipements de production d'énergie (chaufferie) et les réseaux de chaleur des collectivités territoriales (sauf les départements).

Critères de sélection : Maitrise des besoins énergétiques, S'équiper d'installations respectant les normes en terme de rejet de poussières et particules atmosphériques (norme EN 303-5), Avoir un projet supérieur à 60 MWh sortie chaudière, Respecter les dispositions du Plan Bois Energie Bretagne 2021-2027, Obtenir l'avis favorable du Comité technique du Plan Bois Energie Bretagne, Maitrise d'œuvre, AMO ou installateur qualifié RGE bois, Comptage de la chaleur produite par la chaudière bois.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

- Réseau de chaleur : 40% des dépenses d'investissement éligibles.
- Chaufferies bois : 180 €/MWh pour les bâtiments tertiaires

L'aide de la Région est plafonnée à un montant de 40% des dépenses éligibles et à 200 000 € maximum par projet.

ENERGIE – CRÉATION DE POSTE DE CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉE

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/energie-creation-de-poste-de-conseiller-en-energie-partagee-pour-les-collectivites/>

Porteur d'aide

Région Bretagne

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Bretagne

Objectif

Soutenir la création d'un nouveau poste de conseiller en énergie partagé dont les actions permettent de réduire les consommations énergétiques du patrimoine des collectivités.

Critères d'éligibilité

Collectivités territoriales portant la mission de Conseil en Energie Partagé sur le territoire.

Le patrimoine en gestion par le Conseiller doit être suffisant pour assurer la pérennité du dispositif au-delà des 3 ans de subvention Ademe-Région (autofinancement du poste grâce aux économies d'énergie et donc financières générées).

Actions financées

Frais de personnel directement liés à l'opération (Conseiller en Energie Partagé)

Montant

Financement dégressif sur 3 ans => les financements de l'ADEME et de la Région sont au maximum de 70% la première année, puis de 50% la seconde année et enfin de 30% la dernière année

Plafond de dépenses prises en compte de 60 000 € / poste

CONSTRUCTION – RÉNOVATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LES LYCÉES PUBLICS

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/investissement-construction-renovation-equipements-sportifs/>

Porteur d'aide

Région Bretagne

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Bretagne

Objectif

Accompagner les Communes et Communautés de Communes dans la construction et/ou la rénovation d'équipements sportifs mis à disposition des lycées publics bretons.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de construction et de rénovation des bâtiments sportifs de communes ou de communautés de communes. Le bénéficiaire sollicitant la participation de la Région doit s'engager par délibération à réserver effectivement aux lycées publics.

Actions financées

Travaux et études

Montant

Pour la construction, l'extension ou la rénovation de salle de sports :

L'aide est de 40% du coût HT du projet et est plafonnée à 350 000 € HT

Subvention complémentaire de 45 000 € maximum en cas de création ou rénovation de locaux spécifiques réservés aux lycées publics

Pour l'extension ou la rénovation de bassins sportifs :

L'aide est de 10% du coût HT du projet et est plafonnée à 80 000 € HT.

PRIME « SKOAZ OUZH SKOAZ »

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/patrimoine-prime-skoaz-ouzh-skoaz-mecenat-prive/>

Porteur d'aide

Région Bretagne

Nature de l'aide

Subvention (Prime s'ajoutant à une aide régionale)

Localisation

Bretagne

Objectif

Encourager et reconnaître la capacité d'un porteur de projet, propriétaire d'un bien public ou privé, à fédérer et à mobiliser la population locale autour de son projet ou à favoriser les initiatives de mécénat privé.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les travaux sur le patrimoine immobilier public, protégé (classé ou inscrit Monuments Historiques) ou non protégé : opérations de conservation, de restauration, et de valorisation de qualité de biens largement ouverts au public et inscrits dans un projet de territoire.

Réaliser un projet ayant au préalable récemment bénéficié d'une subvention régionale pour des travaux de restauration.

Avoir récolté des dons équivalents à au moins 1 % du coût global de l'investissement (via la Fondation du patrimoine ou via une association reconnue d'intérêt général)

Actions financées

Travaux concernant uniquement le clos et le couvert

Montant

Au maximum 10% du montant des travaux avec un plafond de 15 000€

ACCOMPAGNER LES INVESTISSEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS STRUCTURANTS

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/accompagner-les-investissements-culturels-et-sportifs-structurants>

Porteur d'aide

Région Pays de la Loire

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Pays de la Loire

Objectif

Soutenir la construction d'équipements publics et la restauration d'édifices majeurs en Pays de la Loire dans les domaines culturels et sportifs

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets présentant un caractère exceptionnel d'intérêt régional (budget et rayonnement conséquents)

Actions financées

Travaux (hors VRD, aménagements extérieurs et acquisitions foncières) ;

Agencement, équipement et mobilier ;

Honoraires d'architectes, y compris ceux antérieurs à la date de décision du Conseil régional ;

Les frais d'études techniques ;

L'assurance dommage-ouvrage obligatoire ;

La coordination sécurité.

APPEL À PROJET - RÉNOVATIONS EXEMPLAIRES

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/appe-projet-renovations-exemplaires>

Porteur d'aide

Région Pays de la Loire

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Pays de la Loire

Objectif

Soutenir l'émergence de rénovations environnementales exemplaires pour l'amélioration du parc bâti en Pays de la Loire

Date de clôture

01/10/2023

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de rénovation de bâtiments tertiaires avec une performance énergétique et un impact environnemental réduit (réduction de 50% des consommations énergétiques)

Critères de sélection : performance globale énergie climat du bâtiment, usage des énergies renouvelables, impact des matériaux utilisés, stratégie patrimoniale globale du maître d'ouvrage, implication des usagers dans le projet, adaptation au changement climatique, gestion de l'eau et préservation de la biodiversité

Actions financées

Travaux, études, accompagnement du candidat

Montant

au maximum à 20% des dépenses liées à l'atteinte des objectifs écologiques du projet

Plafond à 200 000€ par projet

https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/aides/e3eb7b26-d916-11ed-a7ec-635529553f88/subvention_reglement-dintervention--appel-a-projet--renovati_e3eb7b26_ri.pdf

APPEL À PROJETS – ENERGIES RENOUVELABLES ET RÉSEAUX "TECHNOLOGIES ET DÉMARCHES NOVATRICES"

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/appele-projets-energies-renouvelables-et-reseaux-technologies-et-demarches-novatrices>

Porteur d'aide

Région Pays de la Loire

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Pays de la Loire

Objectif

Soutenir le développement de solutions innovantes relatives à la gestion intelligente des énergies renouvelables.

Date de clôture

31/10/2023

Critères d'éligibilité

Seront éligibles les projets permettant de traiter des cas d'usages novateurs

Critères techniques : Diversité et pertinence des sources d'EnR mises en œuvre ; Caractère innovant des systèmes ou de la démarche mis en œuvre ; Plus-value environnementale apportée par le projet vis-à-vis d'un projet similaire (maîtrise de la demande énergétique, faible consommation de ressources, économie circulaire ,...).

Critères organisationnels et technico-économiques : Viabilité et réalisme technique, économique et financier du projet ; Délai de déploiement du projet ; Prise en compte des enjeux d'acceptabilité, d'intégration territoriale, de coopération avec les parties prenantes, d'implication citoyenne dans le portage, le développement, le financement et l'exploitation du projet ; Degré de répliquabilité

Actions financées

Dépenses liées aux systèmes de production d'EnR, de transformation, de stockage, de pilotage

Montant

Montant déterminé après analyse technico-économique du projet
Plafonné à 200 000€ par projet

INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES BÂTIMENTS FERROVIAIRES FERMÉS POUR EN FAIRE DES LIEUX DE VIE

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/investissement-en-faveur-des-batiments-ferroviaires-fermes-pour-en-faire-des-lieux-de-vie>

Porteur d'aide

Région Pays de la Loire

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Pays de la Loire

Objectif

Valoriser les initiatives locales visant à faire des gares des sites attractifs, portes d'entrée du réseau régional et porte d'entrée de la ville.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de réhabilitation des bâtiments ferroviaires fermés afin d'y développer des services à la personne, qu'ils soient publics, parapublics ou privés

Actions financées

Dépenses d'investissement

LA FONDATION DU PATRIMOINE

<https://www.centre-valde Loire.fr/la-fondation-du-patrimoine>



Porteur d'aide

Région Centre-Val de Loire

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Centre-Val de Loire

Objectif

Préserver le patrimoine du territoire régional
(convention de partenariat Région/Fondation du Patrimoine)

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de restauration du patrimoine des communes, des groupements de communes

Dotations

plus de 330 000 € au titre du FRPCP et de 40 000 € au titre du Non Habitable Rural

FONDS RÉGIONAL POUR LE PATRIMOINE CULTUREL DE PROXIMITÉ

<https://www.centre-valde Loire.fr/fonds-regional-pour-le-patrimoine-culturel-de-proximite>



Porteur d'aide

Région Centre-Val de Loire

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Centre-Val de Loire

Objectif

Soutenir la restauration et la mise en valeur du patrimoine non protégé et celle du patrimoine inscrit au titre des monuments historiques (églises, moulins, pigeonniers, lavoirs, fontaines, etc.).

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de restauration du patrimoine culturel non protégé ou inscrit à au titre des monuments historiques, propriété des communes, groupements de communes et associations, ouvert au public à des fins culturelles, au moins 120 jours par an, ou visible de la voie publique et situé dans les communes de moins de 3 000 habitants

Montant

Pour le patrimoine non protégé, la subvention accordée au titre du F.R.P.C.P. sera de 25% du montant HT des travaux et sera plafonnée à 30 000 €.

Pour le patrimoine inscrit au titre des Monuments Historiques, la subvention accordée au titre du F.R.P.C.P. sera de 10% du montant HT des travaux et sera plafonnée à 15 000 €.



<https://www.iledefrance.fr/renovation-energetique-des-batiments-publics>

Porteur d'aide

Région Île-de-France

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Soutenir les opérations de rénovation énergétique du patrimoine bâti public.

Calendrier

Dossiers étudiés au fil de l'eau en commission permanente

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de rénovation des communes de moins de 20 000 habitants, respectant les critères des fiches standardisées CEE

Travaux de rénovation globale avec une réduction de 50% des consommations énergétiques au minimum

Travaux de rénovation par étapes avec au minimum deux gestes

Actions financées

Travaux de rénovation énergétique

Frais d'études

Montant

Jusqu'à 50% du montant TTC - ou HT en cas de récupération de la TVA - du coût des travaux

Plafond : 200 000 € par projet, porté à 300 000 € en cas de production d'énergies renouvelables sur site, ou d'usage de matériaux biosourcés à hauteur de 12 kg/m² de surface de plancher)

INVESTISSEMENT CULTUREL - AIDE À LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DES LIEUX CULTURELS (SV)

<https://www.iledefrance.fr/investissement-culturel-aide-la-construction-renovation-et-amenagement-des-lieux-culturels-sv>

Porteur d'aide

Région Île-de-France

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Soutenir les collectivités territoriales et les structures privées dans leur projet de construction rénovation et aménagement des lieux culturels

Calendrier

Appel à projet permanent

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les travaux d'aménagement des lieux de spectacle vivant (théâtres, salles de concert, lieux de fabrique...).

Actions financées

Travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre

Montant

jusqu'à 30% du budget d'investissement

Plafond : 6,5 M€ de dépenses d'investissement et 15% du coût des travaux HT

Porteur d'aide

Région Île-de-France

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Soutenir les maîtres d'ouvrage publics et les agriculteurs faisant appel à un accompagnement spécifique pour intégrer des matériaux bois et biosourcés dans des opérations de construction, des aménagements, des ouvrages d'art.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les prestations d'accompagnement permettant d'intégrer des matériaux bois et biosourcés dans les types d'opérations

Pour les opérations de rénovation, exiger un taux minimal d'incorporation de 12 kg/m² de SDP, étudier le recours à des matériaux produits localement et les conditions de réemploi et de valorisation de ces matériaux.

Actions financées

Prestations d'accompagnement par un spécialiste (étude de faisabilité, rédaction du programme, analyse des offres, conseil et aide au choix des matériaux, vérifications pendant chantier ...)

Montant

jusqu'à 70% du montant total des dépenses éligibles TTC (ou HT en cas de récupération de la TVA),

Plafond : 80 000 € par projet

<https://mesdemarches.iledefrance.fr/document-collect/cridfprd/root/public?objectId=a21a4683-e289-4ca2-aa2c-93fac28765a2;1.0>

CONSTRUCTION DE CHAUFFERIES BIOMASSE

<https://www.iledefrance.fr/construction-de-chaufferies-biomasse>

Porteur d'aide

Région Île-de-France

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Financer des projets d'énergies renouvelables thermiques à partir de biomasse et présentant les meilleures performances environnementales, énergétiques et économiques.

Calendrier

Dossiers étudiés au fil de l'eau en commission permanente

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de chaufferies biomasse sont définis dans le règlement de l'appel à projets commun ADEME/Région, quelle que soit la puissance de la chaufferie.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

Chaufferies biomasse de production inférieure à 1.200 MWh/an : jusqu'à 50% des dépenses éligibles (subvention maximale : 500 000 €)

Chaufferies biomasse de production supérieure à 1.200 MWh/an : jusqu'à 30% des dépenses éligibles (subvention maximale 1 M€).

AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER PROTÉGÉ

<https://www.iledefrance.fr/aide-la-restauration-du-patrimoine-immobilier-protège>

Porteur d'aide

Région Île-de-France

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Préserver les édifices inscrits ou classés au titre des Monuments historiques

Date de clôture

Dossiers étudiés au fil de l'eau en commission permanente

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les opérations de travaux (clos et couvert) sur des biens immobiliers protégés au titre des Monuments historiques

Actions financées

Travaux et aux honoraires de maîtrise d'œuvre (hors études préalables)

Montant

Immeubles inscrits : Taux d'intervention de 30 % maximum des dépenses éligibles,

Immeubles classés : Taux d'intervention de 20 % maximum des dépenses éligibles.

Plafond : 1 M€

RÉHABILITER PLUTÔT QUE CONSTRUIRE

<https://www.iledefrance.fr/rehabiliter-plutot-que-construire>

Porteur d'aide

Région Île-de-France

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Accompagner les collectivités qui s'engagent dans la réhabilitation de bâtiments existants plutôt que dans la construction de nouveaux bâtiments, pour réduire l'artificialisation des sols

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les opérations de revitalisation : projets globaux d'optimisation de bâtiments avec une plus-value en termes d'efficacité environnementale.

Actions financées

Etudes de faisabilité pour les communes de moins de 20000 hab

Opérations de revitalisation du bâti (possible intégration des coûts d'acquisition en partie et des honoraires de maîtrise d'œuvre)

Montant

Etudes de faisabilité : 70% maximum et plafond de 50 000€

Opérations de revitalisation du bâti : 50% maximum et plafond de 250 00€

AMÉLIORATION DE LA VENTILATION DES LIEUX ACCUEILLANT DES PUBLICS FRAGILES

<https://www.iledefrance.fr/amelioration-de-la-ventilation-des-lieux-accueillant-des-publics-fragiles>

Porteur d'aide

Région Île-de-France

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Accompagner les collectivités souhaitant investir dans des solutions pour améliorer la qualité de l'air dans les crèches, les écoles, les accueils de loisirs sans hébergement et les maisons de retraite.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets, de communes de moins de 20 000 habitants, pour l'installation de systèmes de ventilation performants dans les crèches, les écoles primaires, les accueils de loisirs sans hébergement (ASLH) et les maisons de retraite.

Actions financées

Dépenses d'investissement : pose et/ou la remise en état et/ou la transformation des équipements de ventilation

Montant

50% du montant des dépenses éligibles avec un plafond d'aide de 100 000 € HT par crèche, école, accueil de loisirs sans hébergement, maison de retraite

QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS

<https://www.iledefrance.fr/qualite-de-lair-dans-les-etablissements-publics-accueillant-des-enfants>

Porteur d'aide

Région Île-de-France

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments publics qui accueillent des publics sensibles à la pollution

Calendrier

Dossier à déposer dans les 3 mois suivant l'achat des équipements

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets visant à l'amélioration de la qualité de l'air dans les crèches et dans les écoles primaires et les accueils de loisirs sans hébergement

Actions financées

Achat et pose de purificateurs d'air ou des filtres et/ou du matériel de mesure de dioxyde de carbone (CO2)

Montant

50% maximum du montant des dépenses éligibles HT avec un plafond d'aide par collectivité de 20 000 €

<https://www.iledefrance.fr/chaleur-et-froid-renouvelable>

Porteur d'aide

Région Île-de-France

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Accompagner le développement des énergies renouvelables

Date de clôture

9/11/2023

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets permettant de produire, stocker et valoriser une source d'énergie renouvelable ou de récupération : pompes à chaleur géothermales eau/eau, thermofrigopompes, installations de géothermie profonde ; installations de récupération de chaleur fatale, installations solaires thermiques, chaufferies et plateformes biomasse.

Et la création, l'extension ou la densification de réseaux de chaleur
Respecter la démarche EnR'Choix

Actions financées

Etudes préalables et travaux

Montant

Variable selon le type d'installation

Voir règlement : <https://mesdemarches.iledefrance.fr/document-collect/cridfprd/root/public?objectId=085df199-9d7a-4eaf-904b-63de89e2ca5c;1.0>

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/diagnostics-batiments-publics-associatifs/>

Porteur d'aide

Région Grand Est

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Grand Est

Objectif

Accompagner les Collectivités pour la réalisation de leurs diagnostics énergétiques

Date de clôture

31/12/2023

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets concernant la réalisation :

d'un diagnostic énergétique de parc de bâtiments respectant le cahier des charges Climaxion

d'un diagnostic énergétique d'un bâtiment complexe nécessitant une étude approfondie (validé par Climaxion)

Actions financées

Diagnostic énergétique

Montant

Pour un diagnostic énergétique de parc de bâtiments : 70 % du montant (plafond de 21 000 € et 750 € par bâtiment, porté à 1 000 € par bâtiment en zone Pacte pour la ruralité)

Pour un diagnostic énergétique d'un bâtiment complexe : 70 % du montant (plafond de 35 000 €)

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/renovation-energetique-batiments-publics-associatifs/>

Porteur d'aide

Région Grand Est

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Grand Est

Objectif

Accompagner les Collectivités pour la rénovation énergétique de bâtiments publics

Date de clôture

31/12/2023

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de rénovation énergétique de bâtiment public respectant les conditions suivantes :

- optimiser la performance thermique de l'enveloppe du bâtiment

- améliorer le confort thermique du bâtiment (étanchéité à l'air de l'enveloppe, bon renouvellement d'air, confort d'été, suivi de consommation, risques naturels) ;

- avoir recours à une équipe de maîtrise d'œuvre.

Actions financées

Travaux de rénovation

Montant

jusqu'à 25 000 € de prime de base et 100€/m² de surface de plancher rénovée :

Avance de trésorerie de 5 000 € à 25 000 € dès le démarrage de votre projet.

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-renovation-patrimoine-public-ardennes/>

Porteur d'aide

Région Grand Est

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Ardennes

Objectif

Reconquérir et valoriser le patrimoine bâti ardennais visible de l'espace public et améliorer le cadre de vie et l'attractivité du département des Ardennes

Date de clôture

28/02/2027

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de restauration du patrimoine bâti public ardennais visible de l'espace public.

Actions financées

Travaux de rénovation de façades, de rénovation de toitures, de déconstruction d'un bâtiment en ruine.

Montant

Pour les travaux de rénovation de façade(s) et toiture(s) :
Taux maximum : 50% du montant HT des investissements éligibles, Plafond : 20 000 €

Pour les projets de déconstruction :
Taux maximum : 80% du montant HT des investissements éligibles, Plafond : 15 000 €

SOUTIEN À LA RECONNAISSANCE DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS ET BAS CARBONE POUR LE BÂTIMENT

<https://www.grandest.fr/appele-a-projet/soutien-materiaux-biosources-bas-carbone-batiment/>

Porteur d'aide

Région Grand Est

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Grand Est

Objectif

Faire reconnaître les performances d'un matériau ou procédé de construction à faible empreinte carbone pour le bâtiment

Date de clôture

31/12/2023

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de construction ou de rénovation « bas carbone » innovant et reproductible incluant des matériaux biosourcés et/ou des matériaux à base de terre crue, des matériaux de réemploi ou réutilisés, des matériaux issus d'une filière de recyclage structurée.

Le bois utilisé devra être issu de forêts gérées durablement et écolabellisées PEFC ou FSC.

Actions financées

Dépenses concernant l'évaluation et la caractérisation des performances des matériaux et procédés de construction (étude, prototype, maquette, analyse ACV, frais d'instruction Avis Techniques, évaluations et certifications)

Montant

Jusqu'à 50 % du montant des dépenses retenues en € HT (plafond de 50 000€)

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-patrimoine-protége/>

Porteur d'aide

Région Grand Est

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Grand Est

Objectif

Assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural majeur classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques.

Critères d'éligibilité

Sont concernés les travaux de restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques, à l'exclusion des travaux d'entretien.

Pour être éligibles, les projets doivent satisfaire aux critères suivants :

- caractère exceptionnel ou rareté de l'édifice, intérêt patrimonial ;
- urgence sanitaire (arrêté de péril, risque pour les personnes ou les biens) ;
- ouverture au public et actions envers le public

Actions financées

Dépenses d'investissement liées aux travaux, les études préalables, les diagnostics, les Projets Architecturaux et Techniques

Montant

30 % du montant pour les propriétaires d'édifices situés dans une commune de moins de 6000 habitants,

20 % du montant pour les propriétaires d'édifices situés dans une commune de plus de 6000 habitants.

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-au-photovoltaïque/>

Porteur d'aide

Région Grand Est

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Objectif

Soutenir le développement du photovoltaïque

Date de clôture

Dossiers étudiés au fil de l'eau

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets concernant :

Une installation de panneaux photovoltaïques produisant de l'électricité renouvelable et raccordée au réseau ou en vue d'une autoconsommation individuelle ou collective

Une étude de faisabilité

Actions financées

Etude de faisabilité et installation de panneaux PV

Montant

Études autoconsommation individuelle ou collective :
taux maximum de 70% du projet, plafond de 20 000€

Investissement – puissance inférieure à 500 kWc : Taux maximum de 50% du projet, plafond de 300 €/kWc à 500 €/kWc selon le taux d'autoconsommation, la puissance et la nature du porteur de projet

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-bois-energie/>

Porteur d'aide

Région Grand Est

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Objectif

Soutenir la production
d'énergies
renouvelables

Date de clôture

Dossiers étudiés au fil
de l'eau

Critères d'éligibilité

Sont éligibles :

- L'installation de chaudières automatiques à granulés, plaquettes de bois ou sous-produits propres de la filière bois, avec ou sans réseau de chaleur.
- La création ou l'extension de réseau de chaleur associé à une chaufferie bois ou de la géothermie.
- la réalisation de plateformes de stockage de plaquettes forestières

Actions financées

Etudes de faisabilité (conformes au cahier des charges régional) et dépenses d'investissement de chaufferie (y compris maîtrise d'œuvre)

Montant

Taux maximum : 50% du projet

Plafond d'aide : 340 000 € pour la chaufferie, 340 000 € pour la partie réseau de chaleur

<https://www.climaxion.fr/docutheque/soutien-au-bois-energie>

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-a-geothermie-de-surface-2/>

Porteur d'aide

Région Grand Est

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Grand Est

Objectif

Soutenir la production
d'énergies renouvelables

Date de clôture

Dossiers étudiés au fil de
l'eau

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de :

Géothermie sur nappe jusqu'à 500 MWh EnR/an,

Géothermie sur champ de sondes jusqu'à 500 MWh EnR/an

Géothermie sur eaux usées jusqu'à 1200 MWh EnR/an.

Actions financées

Etude et investissement (dont frais de maîtrise d'œuvre)

Montant

Pour les études : Taux maxi 70%, Plafond de l'assiette éligible : 50 000 €

Pour les investissements – géothermie de moins de 25 MWh EnR/an sur
nappe, champ de sondes et sur eaux usées : Taux maxi de 40%, 45% ou
50% selon le potentiel financier et l'effort fiscal de la commune par rapport
à celle de la strate

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-solaire-thermique-2/>

Porteur d'aide

Région Grand Est

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Grand Est

Objectif

Soutenir la production
d'énergies renouvelables

Date de clôture

Dossiers étudiés au fil de
l'eau

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de production d'eau chaude par capteurs solaires
Productivité solaire prévisionnelle d'au moins 350 kWh/m² pour un système
solaire combiné (SSC) et 450 kWh/m² pour un chauffe-eau solaire collectif
(CESC).

Actions financées

Tous les équipements de captage, transfert, stockage, régulation,
raccordement à l'existant, comptage et suivi, la main d'œuvre, la maîtrise
d'œuvre

Montant

Investissement pour une surface inférieure à 25 m² : 60% maximum
plafonné à 1 200 €HT/m²

Investissement pour une surface supérieure à 25 m² : fonds chaleur de
l'Ademe

AIDES AUX ÉTUDES - CHAUFFERIE BOIS ET DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR ALIMENTÉS PAR ÉNERGIE RENOUVELABLE

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/2623>

Porteur d'aide

Région Bourgogne Franche Comté

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Bourgogne Franche Comté

Objectif

Favoriser l'aide à la décision pour le développement des énergies renouvelables

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets d'installation de chaufferies bois et les projets de création, de densification et d'extension de réseaux de chaleur.

Seuls les dossiers qui n'entrent pas dans les critères du fond chaleur de l'ADEME sont éligibles.

Actions financées

Etudes de faisabilité respectant le cahier des charges de l'Ademe, études techniques d'avant-projet, mission AMO, études d'approvisionnement, études liées au montage financier

Montant

Taux maximum de 70% et plafond de 40 000€ par étude

AIDES A L'INVESTISSEMENT- CHAUFFERIE BOIS ET DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR ALIMENTÉS PAR ÉNERGIE RENOUVELABLE

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/2624>

Porteur d'aide

Région Bourgogne Franche Comté

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Bourgogne Franche Comté

Objectif

Favoriser l'aide à la décision pour le développement des énergies renouvelables

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets d'installation de chaufferies bois et les projets de création, de densification et d'extension de réseaux de chaleur alimentés pour au moins 65 % par de la biomasse et de la chaleur de récupération.

Seuls les dossiers qui n'entrent pas dans les critères du fond chaleur de l'ADEME sont éligibles.

Voir règlements :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/file-download?fid=12347>

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/file-download?fid=12348>

Actions financées

Dépenses d'investissement concernant l'installation dans sa globalité jusqu'à sa mise en fonctionnement.

Montant

Pour les chaufferies bois : taux maximum de 50% et plafond de 300 000€ par étude

AIDES AUX ÉTUDES – SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/2029>

Porteur d'aide

Région Bourgogne Franche Comté

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Bourgogne Franche Comté

Objectif

Promouvoir l'utilisation du solaire photovoltaïque en autoconsommation collective dans le cadre de bonnes pratiques d'insertion dans les milieux naturels, d'acceptation sociale et de développement des territoires

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les études de territoire permettant le repérage et la caractérisation de sites susceptibles d'accueillir une centrale photovoltaïque avec pour objectifs de :

- Identifier les sites qui pourraient permettre d'accueillir une ou plusieurs centrales photovoltaïques d'une puissance cumulée minimale de 36 kWc
- Etudier la faisabilité technico-économique
- Evaluer l'impact de la réalisation de grappes d'installations sur la rentabilité des projets.
- Evaluer les potentialités de mobilisation de citoyens, d'acteurs publics ou privés en vue de projets collectifs, participatifs ou citoyens.

Actions financées

Etudes

Montant

70 % de la dépense éligible HT ou TTC en fonction du régime fiscal, dans la limite d'un plafond d'aide de 50 000 € par étude



<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/684>

Porteur d'aide

Région Bourgogne Franche Comté

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Bourgogne Franche Comté

Objectif

Répondre aux objectifs d'efficacité énergétique des bâtiments et de développement des énergies renouvelables

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles la réalisation d'étude de faisabilité, technico-économique respectant le cahier des charges type de l'ADEME

Actions financées

Etudes de faisabilité

Montant

Taux maximum de 70% et plafond de 40 000€ par étude

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/file-download?fid=12553>

AIDES À L'INVESTISSEMENT – SOLAIRE THERMIQUE

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/685>

Porteur d'aide

Région Bourgogne Franche Comté

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Bourgogne Franche Comté

Objectif

Répondre aux objectifs d'efficacité énergétique des bâtiments et de développement des énergies renouvelables

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets d'installations solaires thermiques : capteurs plan vitrés, capteurs sous vide, moquettes solaires ou tout autre système utilisant l'énergie solaire thermique

Actions financées

Installation solaire et équipements annexes nécessaires à son bon fonctionnement

Montant

Taux maximum de 45% et plafond de 300 000€ par projet

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/file-download?fid=12553>

PATRIMOINE BÂTI PROTÉGÉ OU NON PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES, HORS PATRIMOINE RELIGIEUX

<https://www.bourgognefranche.comte.fr/node/424>

Porteur d'aide

Région Bourgogne Franche Comté

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Bourgogne Franche Comté

Objectif

Soutenir les projets patrimoniaux participant au renforcement de l'attractivité culturelle, touristique et à l'amélioration du cadre de vie des territoires.

Date de clôture

01/10/2023

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les dossiers de restauration de patrimoine représentatif au niveau territorial (protégé ou non), identifiés conjointement avec la Direction régionale des affaires culturelles au titre du Fonds incitatif et partenarial (FIP).

Commune de moins de 40 000 hab.

Seuil minimal de travaux d'investissement : 50 000 €.

Patrimoine accessible à la visite.

Prise en compte des enjeux énergétiques et mise en œuvre de matériaux biosourcés.

Actions financées

Travaux

Montant

20 % du coût HT des travaux (TTC si le maître d'ouvrage n'est pas assujetti à la TVA ou ne peut prétendre au bénéfice du fonds de compensation de la TVA),

plafonné à 50 000 € par tranche fonctionnelle.

PATRIMOINE RELIGIEUX PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/427>

Porteur d'aide

Région Bourgogne Franche Comté

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Bourgogne Franche Comté

Objectif

Soutenir les projets patrimoniaux participant au renforcement de l'attractivité culturelle, touristique et à l'amélioration du cadre de vie des territoires

Date de clôture

01/10/2023

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les dossiers de restauration de patrimoine religieux protégé au titre des monuments historiques, identifiés conjointement avec la Direction régionale des affaires culturelles au titre du Fonds incitatif et partenarial (FIP).

Commune de moins de 20 000 hab.

Seuil minimal de travaux d'investissement : 50 000 €.

Ouverture régulière de l'édifice au public et affichage des conditions de visite

Actions financées

Travaux

Montant

20 % du coût HT des travaux (TTC si le maître d'ouvrage n'est pas assujéti à la TVA ou ne peut prétendre au bénéfice du fonds de compensation de la TVA),

plafonné à 50 000 € par tranche fonctionnelle.

ETUDE DE FAISABILITÉ POUR DES PROJETS DE GÉOTHERMIE/THALASSOTHERMIE

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/etude-de-faisabilite-pour-des-projets-de-geothermie/thalassothermie>

Porteur d'aide

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif

Soutenir l'amorçage des projets de chaleur et de froid renouvelables et de récupération.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles la réalisation d'études de faisabilité pour des projets de géothermie/thalassothermie, de récupération de chaleur fatale ou de réseaux de distribution de chaleur et de froid.

Les bureaux d'études et experts réalisant l'étude doivent disposer des qualifications RGE.

L'étude doit être conforme aux cahiers des charges de l'ADEME.

Actions financées

Etude de faisabilité

Montant

jusqu'à 70% du montant de l'étude de faisabilité

TRAVAUX DE GÉOTHERMIE/THALASSOTHERMIE

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/travaux-de-geothermie-thalassothermie>

Porteur d'aide

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif

Soutenir la réalisation de projets de chaleur et de froid renouvelables et de récupération

Critères d'éligibilité

Sont éligibles la réalisation de projet de géothermie/thalassothermie, de récupération de chaleur fatale ou de réseaux de distribution de chaleur et de froid.

Critères techniques

- COP > 4 (pour les PACs géothermiques)
- Respect des normes de forage et de la réglementation sous-sol
- Respect des exigences réglementaires de performance thermique du bâtiment ;
- Installation d'un comptage énergétique permettant de vérifier le bon fonctionnement de l'installation.

Actions financées

Travaux

Montant

jusqu'à 45% du montant des travaux.

PROJETS SOLAIRES THERMIQUES COLLECTIFS POUR PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, CHAUFFAGE (NOUVEAUX PROJETS)

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/projets-solaires-thermiques-collectifs-nouveaux-projets>

Porteur d'aide

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif

Stimuler et accélérer le déploiement de projets solaires sur les territoires en région.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets des installations solaires collectives de production d'eau chaude respectant les critères suivants :

- réalisation préalable d'une étude de faisabilité pour les installations ayant une surface de capteurs supérieure à 25 m² ou fiche descriptive pour les installations ayant une surface de capteurs inférieure à 25 m²;
- capteurs solaires certifiés (CSTBat ou SolarKeymark)
- Respect des ratios de besoins en Eau Chaude Sanitaire (ECS) préconisés du groupe SOCOL20 ou mesures des besoins réels en ECS à partir de mesures in situ
- Productivité minimale de l'installation solaire supérieure à 450 kWh/an.m²
- Mise en place d'un télé suivi simplifié des performances avec système d'alerte et maintenance curative
- Mise en service dynamique selon les préconisations de SOCOL

Actions financées

Frais pour la mise en œuvre d'installations solaires

Montant

jusqu'à 50% des dépenses éligibles limitées à 1200€ HT/m² de capteurs

ETUDE DE FAISABILITÉ POUR DES PROJETS DE SOLAIRE THERMIQUE (EAU CHAUDE SANITAIRE, CHALEUR)

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/etude-de-faisabilite-pour-des-projets-de-solaire-thermique-eau-chaude-sanitaire-chaaleur>

Porteur d'aide

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif

Soutenir l'amorçage de projets d'installations solaires centralisées de production d'eau chaude

Critères d'éligibilité

Sont éligibles la réalisation d'études de faisabilité pour des projets d'installations solaires centralisées de production d'eau chaude.

Les bureaux d'études et experts réalisant l'étude doivent disposer des qualifications RGE.

L'étude doit être conforme au cahier des charges de l'ADEME "Etude de faisabilité et de dimensionnement d'une installation de solaire thermique".

Actions financées

Etude de faisabilité

Montant

jusqu'à 70% du montant de l'étude de faisabilité

PLAN SOLAIRE : SMART PV EN SOUTIEN DE L'AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUE

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/plan-solaire-smart-pv-en-soutien-de-lautoconsommation-photovoltaïque>

Porteur d'aide

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif

Accompagner les projets visant l'autoconsommation d'énergie photovoltaïque, la gestion intelligente de l'énergie et la maîtrise des consommations.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets d'installation photovoltaïque en autoconsommation (Seuil de 10 kWc et taux de couverture > 10%).

Temps de retour brut avec subvention doit être compris entre 7 et 15 ans.

Autres critères : voir cahier des charges

Actions financées

Travaux d'installation PV

Montant

Autoconsommation individuelle : 20 à 25 % de l'assiette éligible du projet, avec plafond d'aide à 100 k€ + 5% bonus possible plafonné à 30 k€.

Autoconsommation collective : 25 à 30 % de l'assiette éligible du projet, avec plafond d'aide à 120 k€ + 5% bonus possible plafonné à 30 k€.

PLAN SOLAIRE : DISPOSITIF "SOLAIRE READY"

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/plan-solaire-dispositif-solaire-ready>

Porteur d'aide

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif

Soutenir le déploiement de bâtiments « solarisables », aptes à recevoir des installations photovoltaïques dans le respect des contraintes techniques et du maintien de l'assurabilité de l'ouvrage.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets permettant la solarisation de toitures de bâtiment. Le ratio surface couverte en photovoltaïque par rapport à la surface traitée devra être au moins supérieur à 35% minimum.

Le projet global devra se caractériser par :

Un temps de retour brut supérieur à 10 ans.

Un taux de rentabilité interne sur 20 ans positif et inférieur à 5% pour le projet et 15% pour les fonds propres.

Actions financées

Dépenses d'investissement liées aux travaux : désamiantage, étanchéité, structure, raccordement, dispositifs de protection foudre et les missions de bureaux de contrôle et d'études.

Montant

Jusqu'à 40 % de l'assiette éligible et pourra être porté à 50 % si isolation performante AMI PV dérisqué.

Plafond d'aide de 40 €/m² de toiture et de 200 k€ par site.

SOUTIEN AUX TRAVAUX SUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COLLECTIFS

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/soutien-aux-travaux-sur-les-equipements-sportifs-collectifs>

Porteur d'aide

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif

Contribuer à l'aménagement du territoire régional

Date de clôture

31/12/2023

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les travaux sur les équipements sportifs collectifs.

Ne sont pas éligibles les aires de jeux (toboggans, balançoires...), les aires de stationnement, les travaux d'aménagement de locaux d'accueil et de convivialité et les locaux administratifs.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

Jusqu'à 50 % du montant total des dépenses éligibles, Plafond de 50 000 €.

<https://www.isula.corsica/territoire/>

Porteur d'aide

Collectivité de Corse

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Corse

Objectif

Financer les opérations d'investissement des communes et des EPCI à fiscalité propre (Communautés de communes et communautés d'agglomération)

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets concernant notamment :

Aide au Patrimoine public non protégé, Aide aux bâtiments administratifs et techniques, Acquisitions foncières et immobilières.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

Le taux d'intervention et la bonification dépendent de la typologie des collectivités.

Le taux d'intervention peut être égale à 80% pour une seule opération, sur la durée de leur dotation quinquennale.

https://www.isula.corsica/docs/territoires/paesivivi_rda.pdf

DOTATION ECOLE

<https://www.isula.corsica/territoire/>

Porteur d'aide

Collectivité de Corse

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Corse

Objectif

Aider les communes et les EPCI à créer et maintenir en bon état les locaux d'enseignement public du 1er degré, ainsi que leurs locaux annexes

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de création, extension et rénovation de groupes scolaires communaux ou intercommunaux.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

Le taux d'intervention dépend de la typologie des collectivités.

https://www.isula.corsica/docs/territoires/paesivivi_rda.pdf

<https://www.isula.corsica/territorii/>

Porteur d'aide

Collectivité de Corse

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Corse

Objectif

Financer les opérations structurantes

https://www.isula.corsica/docs/territoires/paesivivi_rda.pdf

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets :

de construction, de rénovation, d'extension, de restructuration et de mise aux normes de bâtiments publics (Mairies, sièges communautaires, locaux techniques et administratifs) ;

Création rénovation et extension de structures d'accueil destinées à la petite enfance, enfance et jeunesse : équipements socio-éducatifs, crèche, halte-garderie, CLSH.

Collectivités concernées :

- des communes de moins de 3 000 habitants ;
- des EPCI de moins de 12 000 habitants ;
- des EPCI de plus de 12 000 habitants portant des projets pour des communes de moins de 350 habitants.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

Le taux d'intervention et le nombre d'opérations éligibles par collectivité dépendent de la typologie des collectivités.

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS (ERP)

<https://www.laregion.fr/Mise-en-accessibilite-des-batiments-publics-ERP>

Porteur d'aide

Région Occitanie

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Occitanie

Objectif

Réussir l'ambition d'une région plus inclusive

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de mise en accessibilité de bâtiments recevant du public appartenant aux communes et EPCI (hors villes-centres des métropoles).

Sont exclus : les bâtiments d'exploitation générateurs de recettes, les places de parking et VRD, les équipements faisant l'objet de dispositifs régionaux spécifiques.

Actions financées

Travaux et équipements de mise en accessibilité : les rampes d'accès, les cheminements dédiés aux personnes à mobilité réduite, les ascenseurs ou élévateurs, les sanitaires adaptés PMR, la signalétique adaptée, les banques d'accueil PMR,

les équipements de type boucle magnétique pour accueil et guichet, la maîtrise d'œuvre au prorata des dépenses concernées, plafonnée à 10% (...)

Montant

maximum 25% des dépenses éligibles (plafond à 200 000 €HT)

plafond à 50 000€ HT

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS (ERP) POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

<https://www.laregion.fr/Mise-en-accessibilite-des-batiments-publics-ERP>

Porteur d'aide

Région Occitanie

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Occitanie

Objectif

Accélérer la rénovation du patrimoine bâti public local.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de rénovation du patrimoine bâti public local appartenant aux communes et EPCI (hors villes-centres des métropoles).

Sont exclus : les bâtiments d'exploitation générateurs de recettes, les équipements faisant l'objet de dispositifs régionaux spécifiques.

Gain énergétique d'au moins 30% sur la consommation énergétique et atteinte de la classe énergétique C minimum ou atteinte de la classe énergétique B pour les communes de + de 10 000 hab.

Actions financées

Travaux et équipements : isolation thermique, amélioration des menuiseries, amélioration de systèmes de chauffage, organes de pilotage, maîtrise d'œuvre au prorata des dépenses concernées, plafonnée à 10% (...).

Frais liés au DPE et/ou études thermiques.

Montant

de 15 à 25%, selon la qualité du projet et le niveau de performance énergétique effectivement atteint (plafond à 200 000 €HT)

plafond à 50 000€ HT

DISPOSITIF D'AIDES POUR LES PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE COOPÉRATIFS ET CITOYENS D'UNE PUISSANCE INFÉRIEURE À 500 KWC

<https://www.laregion.fr/Dispositif-d-aides-pour-les-projets-d-energie-renouvelable-cooperatifs-et-citoyens-d>



Porteur d'aide

Région Occitanie

Nature de l'aide

Subvention (AMI Région/ADEME)

Localisation

Occitanie

Objectif

Faciliter l'émergence et le développement de sociétés locales coopératives et citoyennes de production d'énergies renouvelables

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets coopératifs et citoyens de production d'énergie renouvelable électrique suivants (puissance indiquée par installation à date du vote du dispositif) :

- Installations photovoltaïques en toiture inférieures à 500 kWc ;
- Installations photovoltaïques au sol inférieures à 500 kWc ;
- Unités de productions hydroélectriques inférieures à 500 kWc.

Actions financées

Aide aux études en phase d'émergence et de développement du projet : 35 000 € maximum

Aide à la mobilisation citoyenne en phase d'investissement pour les projets ne bénéficiant pas de tarif d'achat national pour la production d'énergie renouvelable : 100 000 € maximum

https://www.laregion.fr/IMG/pdf/dispositif_projets_enr_citoyennes_inf_500_kwc_2022.pdf

SOUTIEN AUX PROJETS DE MAISONS ET CENTRES DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELS

<https://www.laregion.fr/soutien-maisons-de-sante>

Porteur d'aide

Région Occitanie

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Occitanie

Objectif

Soutien les projets d'établissements santé pluri-professionnels pour un meilleur accès aux soins.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de construction neuve, acquisition et réhabilitation de bâtiments destinés à accueillir les professionnels de santé.

Actions financées

Travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre

Montant

Taux d'aide maximum : de 15% à 30% :

https://www.laregion.fr/IMG/pdf/tableau_des_taux_d_intervention_et_montants_de_depenses_eligibles_du_dispositif.pdf

PATRIMOINE - AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE CULTUREL

<https://www.laregion.fr/Patrimoines-Aide-a-la-restauration-du-patrimoine-culturel>

Porteur d'aide

Région Occitanie

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Occitanie

Objectif

Accompagner la restauration du patrimoine culturel.

Date de clôture

30/11/2023

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de restauration d'un bien patrimonial des communes de moins de 30 000 hab et des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Parmi le patrimoine éligible :

- le patrimoine bâti ou archéologique protégé au titre des Monuments Historiques.
- le patrimoine bâti public d'architecture traditionnelle non protégé.

Actions financées

Travaux de restauration extérieure.

Montant

20% maximum du coût des travaux éligibles.

30% maximum du coût des travaux éligibles pour les biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO.

SOUTIEN À LA CONSTRUCTION ET À LA RÉNOVATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

<https://www.laregion.fr/Soutien-a-la-construction-et-a-la-renovation-d-equipements-sportifs>

Porteur d'aide

Région

Nature de l'aide

Subvention

Localisation

Objectif

Accompagner les collectivités et associations dans la construction et la rénovation d'équipements sportifs.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs d'intérêt régional, territorial ou local.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

Les taux d'intervention sont modulés en fonction de l'exemplarité du projet en termes d'impacts environnementaux et d'inclusivité.

Contact

Julie Ringaut

julie.ringaut@cerema.fr